

États financiers consolidés

Distrigaz SA

rue de l'Industrie, 10
BE - 1000 Bruxelles

Sommaire

États financiers

Bilan consolidé	64
Compte de résultats consolidé	66
État consolidé des variations des capitaux propres	68
Tableau consolidé des flux de trésorerie	70

Annexes aux états financiers consolidés

Annexe 1	
Résumé des méthodes comptables significatives	72
Déclaration de conformité et base de la présentation	72
Première adoption des IFRS	73
Principes de consolidation	73
Opérations en monnaies étrangères	74
Immobilisations incorporelles	74
Immobilisations corporelles	74
Participations disponibles à la vente	76
Stocks	76
Créances - Trésorerie et équivalents de trésorerie	76
Capital social	76
Autres réserves et résultats non distribués	76
Provisions	76
Avantages du personnel	77
Dettes commerciales et autres dettes courantes	77
Impôts sur le résultat courant et différés sur le résultat	77
Événements postérieurs à la date de clôture	77
Instruments financiers	77
Comptabilisation et évaluation des produits	80
Plans de souscription et d'achat d'actions	80
Annexe 2	
Première adoption des IFRS	81
Annexe 3	
Opérations majeures	88
Annexe 4	
Information sectorielle	89
Annexe 5	
Immobilisations incorporelles	93
Annexe 6	
Immobilisations corporelles	94
Annexe 7	
Filiales, entreprises associées, co-entreprises et participations disponibles à la vente	97
Annexe 8	
Droits et obligation résultant de contrats de location-financement	102

Annexe 9		Annexe 27	
Contrat de location simple (groupe en tant que bailleur)	106	Autres charges opérationnelles	134
Annexe 10		Annexe 28	
Autres actifs non-courants	107	Résultat opérationnel courant	135
Annexe 11		Annexe 29	
Stocks	108	Produits financiers	136
Annexe 12		Annexe 30	
Créances commerciales et autres créances	109	Charges financières	137
Annexe 13		Annexe 31	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	110	Instruments financiers dérivés	138
Annexe 14		Annexe 32	
Autres actifs courants	111	Résultat de l'exercice	143
Annexe 15		Annexe 33	
Capital social	112	Parties liées	144
Annexe 16		Annexe 34	
Intérêts minoritaires	113	Rémunération des dirigeants	148
Annexe 17		Annexe 35	
Provisions	114	Résultat par action	149
Annexe 18		Annexe 36	
Avantages du personnel	116	Dividendes	150
Annexe 19		Annexe 37	
Dettes commerciales et autres dettes	120	Événements postérieurs à la date de clôture	151
Annexe 20		Annexe 38	
Dettes financières courantes et non courantes	121	Engagements hors bilan - Actifs/Passifs éventuels	152
Annexe 21		Rapport du Commissaire	154
Actifs et passifs d'impôts différés	124		
Annexe 22		Comptes sociaux de Distrigaz sa	
Impôts sur le résultat	127	Bilan et compte de résultats au 31/12/2005	155
Annexe 23			
Autres passifs courants	129		
Annexe 24			
Chiffre d'affaires	130		
Annexe 25			
Autres produits opérationnels	131		
Annexe 26			
Complément d'information sur les charges opérationnelles par nature	132		

Bilan consolidé - actif

(en milliers d'euros)	Annexes	Exercice	Exercice précédent	Variation
ACTIFS NON COURANTS		685 903	601 886	84 017
Immobilisations incorporelles	5	17	31	-14
Immobilisations corporelles	6-9	367 386	363 819	3 567
Entreprises associées mises en équivalence	7	379	312	67
Créances de location-financement	8	168 632	185 285	-16 653
Participations disponibles à la vente	7	97 000	43 698	53 302
Instruments dérivés	31	47 866		47 866
Autres actifs non courants	10	4 623	8 741	-4 118
ACTIFS COURANTS		2 138 021	1 570 654	567 367
Stocks	11	172 783	99 493	73 290
Créances de location-financement	8	16 653	16 866	-213
Créances commerciales et autres créances	12	734 073	581 327	152 746
Créances fiscales		14 137	2 541	11 596
Instruments dérivés	31	224 788		224 788
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	954 471	855 765	98 706
Autres actifs courants	14	21 116	14 662	6 454
TOTAL DE L'ACTIF		2 823 924	2 172 540	651 384

Bilan consolidé - passif

(en milliers d'euros)	Annexes	Exercice	Exercice précédent	Variation
CAPITAUX PROPRES		991 198	842 303	148 895
Capital social	15	66 228	66 228	
Autres réserves		159 932	124 903	35 029
Résultats non distribués		753 292	633 610	119 682
Intérêts minoritaires	16	11 746	17 562	-5 816
PASSIFS NON COURANTS		460 539	539 491	-78 952
Provisions	17	29 585	114 367	-84 782
Pensions et avantages similaires	18/19	5 426	4 706	720
Dettes de location-financement	8	184 264	204 908	-20 644
Autres dettes financières	20	67 162	76 120	-8 958
Passifs d'impôts différés	21	124 514	139 390	-14 876
Instruments dérivés	31	49 588		49 588
PASSIFS COURANTS		1 372 187	790 746	581 441
Provisions	17	18 294	11 443	6 851
Dettes de location-financement	8	21 462	21 757	-295
Autres dettes financières	20	91 257	101 227	-9 970
Dettes commerciales et autres dettes	19	954 967	639 893	315 074
Dettes fiscales		12 998	12 968	30
Instruments dérivés	31	268 475		268 475
Autres passifs courants	23	4 734	3 458	1 276
TOTAL DU PASSIF		2 823 924	2 172 540	651 384

Les annexes ci-jointes font partie intégrante de ce bilan.

Compte de résultats consolidé

(en milliers d'euros)	Annexes	Exercice	Exercice précédent	Variation
Chiffre d'affaires	24	3 803 428	2 943 647	859 781
Autres produits opérationnels	25	116 662	3 730	112 932
Charges opérationnelles	26	-3 553 900	-2 641 002	-912 898
Approvisionnements	26	-3 550 703	-2 582 533	-968 170
Frais de personnel		-12 627	-10 724	-1 903
Amortissements	26/5/6	-21 458	-22 724	1 266
Pertes de valeur			-246	246
Autres charges opérationnelles	27	30 888	-24 775	55 663
Résultat opérationnel courant (EBIT)	28	366 190	306 375	59 815
Produits des participations	29	11 326	4 531	6 795
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture économique sur matières premières	31	-75 308		-75 308
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture économique sur taux de change et autres risques	31	-11 355		-11 355
Produits financiers	29	33 527	39 075	-5 548
Produits financiers de location-financement		13 149	14 253	-1 104
Produits des placements		20 378	24 822	-4 444
Charges financières	30	-27 539	-42 141	14 602
Charges financières de location-financement		-17 648	-17 612	-36
Charges des autres dettes financières		-6 672	-6 471	-201
Autres produits/charges financières	30	-3 219	-18 058	14 839
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées mises en équivalence	7	67	40	27
Résultat avant impôts		296 908	307 880	-10 972
Charges d'impôt sur le résultat	22	-89 305	-96 747	7 442
Résultat de l'exercice		207 603	211 133	-3 530
Part des minoritaires		4 298	9 201	-4 903
Résultat net part du Groupe		203 305	201 932	1 373
Résultat de base par action (en euro)	35	289	287	2
Résultat dilué par action (en euro)	35	289	287	2

Les annexes ci-jointes font partie intégrante du compte de résultats.

État consolidé des variations des capitaux propres

	Capital social	Réserves	
		Prime d'émission	Autres réserves
(en milliers d'euros)			
EXERCICE PRÉCÉDENT			
Valeur comptable au 01/01/2004	66 228	41	124 862
Résultat de la période			
Total des produits et charges de la période	66 228	41	124 862
Élimination quote-part des tiers dans le résultat de Finpipe			
Dividendes payés			
Affectation aux réserves			
Valeur comptable au 31/12/2004 (1)	66 228	41	124 862
Impact IAS 32 et 39 bilan ouverture 1/1/05 (2)			
Valeur comptable au 01/01/2005	66 228	41	124 862
EXERCICE			
Valeur comptable au 01/01/2005	66 228	41	124 862
Résultat de la période			
Changement de périmètre : intégration globale de Sofipar			29
Intégration globale Finpipe : changement de taux 56 % → 63,3 %			
Variation de la juste valeur des participations disponibles à la vente			
Variation de la juste valeur des instruments de couverture			
Autres variations			
Total des produits et charges de la période	66 228	41	124 891
Elimination quote-part des tiers dans le résultat de Finpipe (3)			
Dividendes payés (4)			
Affectations aux autres réserves			35 000
Valeur comptable au 31/12/2005	66 228	41	159 891

(1) Le montant de 159 891 (124 862 au 31/12/2004) renseigné dans la colonne «Autres réserves» se décompose comme suit :

Réévaluation historique sur participation : 1 494 (1 494 au 31/12/2004)

Réserves légales : 6 786 (6 757 au 31/12/2004)

Réserves immunisées : 2 308 (2 308 au 31/12/2004)

Réserves disponibles : 149 303 (114 303 au 31/12/2004)

(2) Le Groupe a décidé d'adopter les normes IAS 32 et 39 à partir du 01/01/2005, conformément à IFRS 1. L'adoption de ces normes constitue un changement de méthodes comptables.

Réserves			Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	Intérêts minoritaires	Total
Réserve participations disponibles à la vente	Réserve associée aux instruments de couverture	Résultats non distribués			
		533 082	724 213	16 611	740 824
		201 932	201 932	9 201	211 133
		735 014	926 145	25 812	951 957
		-101 404	-101 404	-2 546	-2 546
				-5 704	-107 108
		633 610	824 741	17 562	842 303
31 003	10 087		41 090	31	41 121
31 003	10 087	633 610	865 831	17 593	883 424
31 003	10 087	633 610	865 831	17 593	883 424
		203 305	203 305	4 298	207 603
		-539	-510		-510
		476	476	-2 318	-1 842
7 473			7 473		7 473
	9 588		9 588	-2	9 586
		90	90		90
38 476	19 675	836 942	1 086 253	19 571	1 105 824
		-106 801	-106 801	-2 122	-2 122
		-35 000		-5 703	-112 504
38 476	19 675	695 141	979 452	11 746	991 198

(3) Ce poste reprend la quote-part des tiers (36,67%) dans le résultat de l'exercice de la filiale Finpipe OIE (5786), qui a été distribué durant ce même exercice.

(4) La colonne « Intérêts minoritaires » reprend la quote-part des tiers dans le résultat de la coentreprise ETAC BV. Pour rappel, le Groupe ne perçoit que 20% du résultat d'ETAC BV, malgré son pourcentage de participation de 75%, en vertu de dispositions statutaires.

Les imputations directes en capitaux propres enregistrent les mises à valeur de marché des participations disponibles à la vente et des instruments financiers dérivés de couverture.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	207 603	211 133
Ajustements pour :		
Dividendes perçus	-11 326	-4 530
Intérêts payés	24 320	24 083
Intérêts reçus	-33 527	-36 643
Effet des variations des cours de change	-2 581	2 932
Impôts	89 305	96 747
Résultat des entreprises associées mises en équivalence	-67	-40
Dividendes des entreprises associées mises en équivalence	0	0
Amortissements	21 458	22 724
Provisions	-77 211	7 685
Juste valeur IAS 32/39	77 938	0
Amortissement de la réserve associée aux instruments de couverture	-2 680	0
Autres variations	136	0
Plus-values sur cessions d'actifs	0	0
Pertes de valeur	0	246
Flux de trésorerie opérationnelle avant variation du fonds de roulement	293 368	324 337
Variation des stocks	-73 290	12 392
Variation des créances d'exploitation	-349 997	-103 848
Variation des dettes d'exploitation	504 810	20 153
Variation des créances d'impôts directs	1 408	1 356
Impôts comptabilisés au compte de résultats et payés	-127 348	-47 633
Impôts payés	-125 940	-46 277
Flux de trésorerie net des activités opérationnelles	248 951	206 757
Activités d'investissements		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-25 011	-928
Acquisitions de participations disponibles à la vente	-17 355	-21 296
Cessions d'autres actifs non courants	4 119	1 862
Cessions de participations disponibles à la vente	139	218
Flux de trésorerie net des activités d'investissements	-38 108	-20 144

Tableau consolidé des flux de trésorerie (suite)

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Activités de financements		
Dividendes versés par la société mère	-106 801	-101 404
Dividendes versés aux tiers	-7 824	-8 250
Dividendes perçus	11 326	4 530
Variation des créances de location-financement	16 866	17 834
Variation des dettes de location-financement	-20 940	-23 240
Intérêts payés	-24 320	-24 083
Intérêts reçus	33 527	36 643
Variation des autres dettes financières	-18 929	-21 887
Flux de trésorerie net des activités de financements	-117 095	-119 857
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'année	855 765	791 941
Effet des variations des cours de change	2 581	-2 932
Variation de périmètre	2 377	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'année	954 471	855 765

Le détail de l'acquisition de la Sofipar SA (mars 2005) est communiqué en annexe 7.

Les activités opérationnelles du Groupe Distrigaz ont généré des flux de trésorerie de 248,95 millions d'euros durant l'exercice 2005.

Durant la même période, les investissements nets se sont élevés à 38,11 millions d'euros, à la suite d'une part, de l'achat du Méthania et de la réalisation de travaux ayant permis de rallonger sa durée d'utilité, ceux-ci ayant été activés conformément à IAS 16, et d'autre part, de l'acquisition de Sofipar SA et de l'augmentation de la participation détenue en Interconnector (UK) Ltd.

La variation négative de la trésorerie de financement (-117,10 millions d'euros) correspond principalement au paiement, en mai 2005, du dividende de Distrigaz SA relatif à l'exercice 2004 (106,80 millions d'euros).

L'impact des variations de change et de périmètre sur la situation de trésorerie du Groupe a été limité.

En conséquence, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'établissent à 954,47 millions d'euros au terme de l'exercice, soit une hausse de 98,71 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Annexe 1

Résumé des méthodes comptables significatives

1. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET BASE DE LA PRÉSENTATION

Distrigaz SA (ci-après dénommée «la Société») est une société de droit belge.

Les états financiers consolidés regroupent ceux de la Société, de ses filiales, de ses entreprises associées, des entités contrôlées conjointement et des entités ad hoc (ensemble ci-après dénommé «le Groupe»).

Les états financiers consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS («International Financial Reporting Standards») tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Par référentiel IFRS, il faut entendre l'ensemble des normes (IAS – «International Accounting Standards» – et IFRS) et interprétations (SIC – «Standing Interpretations Committee» – et IFRIC – «International Financial Reporting Interpretations Committee») émises par l'IASB («International Accounting Standards Board»), en vigueur à la date de clôture, sauf exception prévue par le référentiel.

Le choix éventuel des organes de gestion d'anticiper l'application d'une norme, dans la mesure où cette anticipation est autorisée, fait l'objet d'une mention spécifique dans les méthodes comptables.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas appliqué les nouvelles normes et interprétations suivantes qui ne sont pas encore entrées en vigueur :

- IFRS 6 (Exploration for and Evaluation of Mineral Assets)
- IFRS 7 (Financial Instruments : Disclosures)
- IFRIC 5 (Rights to Interests Arising from Decommissioning, Restoration and Rehabilitation Funds)

- IFRIC 6 (Liabilities Arising from Participating in a Specific Market-Waste Electrical and Electronic Equipment)
- IFRIC 7 (Applying the Restatement Approach under IAS 29 Financial Reporting in Hyperinflationary Economies)
- IFRIC 8 (Scope of IFRS 2)

L'application de la norme IFRS 7 à compter de l'exercice 2007 entraînera une modification des informations à fournir dans les annexes concernant les instruments financiers. L'adoption des autres normes et interprétations précitées ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés.

Date de clôture

Les états financiers consolidés sont clôturés au 31 décembre, date de clôture des comptes de la Société.

Lorsque la date de clôture des états financiers d'une filiale est comprise entre le 30 septembre et le 31 décembre, ses états financiers annuels sont utilisés tels quels.

Toutefois, dans l'éventualité où des événements ou transactions importants se produisent entre la date de clôture des états financiers de cette filiale et la date de clôture de la Société, une situation au 31 décembre est établie pour les besoins de la consolidation.

Il en est de même si la date de clôture des états financiers d'une filiale est antérieure au 30 septembre.

Les états financiers de toutes les sociétés intégrées dans la consolidation du Groupe sont préparés en adoptant des méthodes comptables et d'évaluation uniformes.

Les chiffres de l'année précédente sont déterminés en appliquant les mêmes méthodes comptables, sauf exception.

Présentation des états financiers

Conformément à IAS 1 (Presentation of Financial Statement), les états financiers comprennent un compte de résultats, un bilan, un état des variations des capitaux propres, un tableau des flux de trésorerie établi conformément à IAS 7 (Cash Flow Statements) et des notes annexes contenant un résumé des méthodes comptables significatives et les autres notes explicatives.

Dans le compte de résultats, les charges de l'exercice sont regroupées et présentées selon leur nature.

Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux de trésorerie des activités opérationnelles sont présentés en utilisant la méthode indirecte.

2. PREMIÈRE ADOPTION DES IFRS

En tant que premier adoptant des IFRS en 2005, le bilan d'ouverture IFRS a été préparé à la date du 1^{er} janvier 2004 (c'est-à-dire la date de transition aux IFRS).

Conformément à IFRS 1 (First-time Adoption of IFRS), le Groupe a choisi de retenir les exemptions suivantes pour la préparation de ses premiers états financiers IFRS :

- Les écarts actuariels cumulés sont tous comptabilisés à la date de transition aux IFRS.
La méthode du « corridor » définie par IAS 19 (Employee Benefits) est utilisée pour les écarts actuariels qui sont générés après la date de transition aux IFRS.
- IAS 39 (Financial Instruments : Recognition and Measurement) et IAS 32 (Financial Instruments : Disclosure and Presentation) n'ont pas été appliqués à l'information comparative de l'exercice 2004. Les instruments financiers inclus dans le champ d'application d'IAS 32 et IAS 39 sont traités conformément au référentiel belge pour l'exercice 2004.

3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Conformément à IAS 27 (Consolidated and Separated Financial Statements), il faut entendre par filiale, les sociétés

dans lesquelles la Société peut diriger les politiques financières et opérationnelles, de façon à obtenir des avantages des activités de la filiale.

Les états financiers des filiales sont consolidés depuis la date où le contrôle par le Groupe commence, jusqu'à la date où il s'achève.

Les entités ad hoc (au sens de SIC 12 – Consolidation – Special Purpose Entities), qui sont en substance contrôlées par la Société, sont aussi consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

La méthode de consolidation par mise en équivalence est utilisée pour les entreprises associées.

Conformément à IAS 28 (Accounting for Investments in Associates), les entreprises associées sont celles dans lesquelles la Société a, directement ou indirectement, une influence notable et qui ne sont ni des filiales, ni des entités contrôlées conjointement.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entité détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

La méthode de la mise en équivalence est utilisée depuis la date où l'influence significative commence, jusqu'à la date où elle s'achève.

La méthode de consolidation par intégration proportionnelle est retenue pour les entités contrôlées conjointement.

Conformément à IAS 31 (Financial Reporting of Interests in Joint Ventures), les entités contrôlées conjointement sont des sociétés dans lesquelles la Société exerce une activité économique avec d'autres parties, en vertu d'un accord contractuel et sous contrôle conjoint.

La méthode de l'intégration proportionnelle est utilisée depuis la date où le contrôle conjoint commence, jusqu'à la date où il s'achève.

Toutes les transactions, les soldes, les pertes et profits non réalisés entre entreprises du Groupe sont éliminés.

Une liste des principales filiales, entreprises associées et entités contrôlées conjointement est fournie dans les annexes des états financiers consolidés (annexe 7).

4. OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont établis en euros, arrondis au millier le plus proche.

L'euro est également la monnaie fonctionnelle du Groupe, au sens d'IAS 21 (The Effect of Changes in Foreign Exchange Rates).

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture.

Les gains et les pertes qui résultent de ces transactions ainsi que de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de transaction.

Activités à l'étranger

Les états financiers des activités à l'étranger du Groupe sont convertis en euros, sur base des principes d'IAS 21.

En conséquence, les éléments d'actif et de passif des filiales à l'étranger sont convertis en euros, au taux de change en vigueur à la date de clôture, pour tous les exercices présentés.

Les comptes de résultats des filiales à l'étranger et des entités contrôlées conjointement sont convertis en euro au cours en vigueur aux dates des transactions (généralement le cours moyen pour autant qu'il ne varie pas de manière significative durant l'exercice).

Les écarts de change qui en résultent éventuellement sont enregistrés dans une rubrique séparée des capitaux propres.

Les éléments constituant les capitaux propres sont convertis au taux de change historique.

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées et évaluées conformément à IAS 38 (Intangible Assets).

Ces critères de comptabilisation sont applicables tant aux immobilisations incorporelles acquises de tiers, que celles qui seraient générées en interne ainsi qu'aux coûts encourus ultérieurement afin de développer, remplacer partiellement ou entretenir un actif incorporel.

Tous les autres coûts relatifs à un actif incorporel sont comptabilisés parmi les charges lorsqu'ils sont encourus.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

Pour déterminer si l'immobilisation incorporelle doit faire l'objet d'une perte de valeur, le Groupe applique IAS 36 (Impairment of assets).

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement, sur une période correspondant à leur durée d'utilité estimée.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée de 5 ans.

L'amortissement d'un actif commence quand il est prêt à être mis en service et prend fin à la date à laquelle il est détenu en vue de la vente ou, si celle-ci est antérieure, à la date à laquelle l'actif est décomptabilisé.

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations incorporelles sont réexaminées au moins à la clôture de chaque exercice.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Actifs en propriété

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées et évaluées conformément à IAS 16 (Property, Plant and Equipment) à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

Le coût inclut le prix d'achat d'origine et tous les frais directement attribuables pour mettre l'actif à l'endroit et dans les conditions qui lui sont nécessaires pour être en mesure de fonctionner de la manière prévue par la direction.

Lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou procurent au Groupe des avantages selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de modes d'amortissement différents, le coût total de l'actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs et chaque élément est comptabilisé séparément.

Ces principes sont applicables tant lors de la comptabilisation initiale qu'ultérieurement.

Les frais d'entretien et de réparation qui ne permettent pas d'augmenter les avantages économiques futurs de l'actif auxquels ils ont trait, sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt sont capitalisés conformément à IAS 23 (Borrowing Costs).

Ils sont en conséquence incorporés dans le coût de l'actif qualifié lorsqu'il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs et lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable.

Les coûts d'emprunt ne respectant pas ces conditions sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est disponible pour l'utilisation, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de ces actifs.

Dans des cas exceptionnels, il peut être opté pour une autre méthode que celle de l'amortissement linéaire, plus appropriée à la durée d'utilisation de l'actif.

Les principales durées d'utilité appliquées par le Groupe sont les suivantes :

Méthaniers	40 ans
Bâtiments industriels	20 ans
Canalisations	30 à 50 ans
Autres installations	5 à 45 ans

Les durées d'utilité énumérées ci-dessus sont appliquées uniformément dans tout le Groupe.

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur portant sur cette différence est directement comptabilisée conformément à IAS 36 (Impairment of Assets).

Les pertes et profits sur les sorties d'immobilisations corporelles sont intégrés au résultat opérationnel.

La durée d'utilité, le mode d'amortissement ainsi que la valeur résiduelle éventuelle des immobilisations corporelles sont réexaminées au moins à la clôture de chaque exercice.

Actifs détenus en location-financement

Les immobilisations corporelles comprennent également les actifs détenus en location-financement conformément à IAS 17 (Leases). En la matière, le Groupe a décidé de suivre la recommandation de l'IFRIC en appliquant de manière anticipée l'interprétation précisant la portée d'IAS 17 pour les accords ne prenant pas la forme légale d'un contrat de location (IFRIC 4 Determining whether an Arrangement contains a Lease).

La classification des contrats de location dépend du degré d'imputation au preneur des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Si la quasi-totalité des risques et avantages est transférée au preneur, il s'agit d'un contrat de location-financement.

Les actifs détenus en location-financement par le Groupe sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ou, si celle-ci est plus faible, à la valeur actualisée des loyers minimaux calculée sur la base du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Ultérieurement, ces actifs sont traités suivant les méthodes comptables appliquées aux actifs détenus en propriété (voir ci-dessus). La période d'amortissement est néanmoins limitée par la durée du contrat si l'on n'a pas la certitude raisonnable que le Groupe devienne propriétaire de l'actif à l'issue du contrat.

Le paiement des loyers est ventilé entre la charge financière (calculée sur la base d'un taux d'intérêt constant sur le solde de la dette) et la réduction de la dette qui, lors de la comptabilisation initiale, correspond à la valeur de l'actif.

7. PARTICIPATIONS DISPONIBLES À LA VENTE

Conformément à IAS 39 (Financial Instruments : Recognition and Measurement), les participations dans des entités sur lesquelles la Société n'exerce pas de contrôle, de contrôle conjoint ou d'influence notable sont classées dans la catégorie des participations disponibles à la vente (lire point sur Instruments financiers).

8. STOCKS

Les stocks sont évalués selon IAS 2 (Inventories) à la valeur la plus basse entre le coût d'une part, et la valeur de réalisation nette d'autre part.

Les entrées en stock de gaz naturel sont valorisées au coût moyen mensuel des achats. La méthode des coûts moyens pondérés est appliquée en l'espèce.

9. CRÉANCES – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Créances et autres actifs courants

Les créances commerciales sont évaluées à leur valeur nominale, diminuée des réductions de valeur. Les autres actifs courants sont évalués à leur valeur nominale, diminuée des réductions de valeur constituées pour couvrir tout risque identifiable. Les réductions de valeur sont comptabilisées durant l'exercice au cours duquel elles sont identifiées. Des réductions de valeur complémentaires sont actées afin de tenir compte soit de l'évolution de la valeur de réalisation, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, qui ont une échéance initiale inférieure à trois mois et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les dépôts à court terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

10. CAPITAL SOCIAL

Cette rubrique reprend le capital social souscrit, représenté par des parts de catégories A, B, C et D.

11. AUTRES RÉSERVES ET RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS

Cette rubrique inclut les bénéfices, réalisés et non distribués, par la Société et les filiales consolidées. Les dividendes sont en effet reconnus comme une dette pendant la période au cours de laquelle ils sont distribués. Cette rubrique inclut aussi les variations sans influence sur le résultat comptable, essentiellement dues au traitement comptable des actifs financiers disponibles à la vente et des instruments financiers dérivés.

12. PROVISIONS

Conformément aux principes d'IAS 37 (Provisions, Contingent Liabilities and Contigent Assets), des provisions sont constituées lorsqu'une des sociétés du Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements survenus dans le passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources générant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont donc inscrites au bilan sur la base de la meilleure estimation possible de la dépense nécessaire pour s'acquitter de l'obligation actuelle à la date du bilan. Les estimations sont basées sur le jugement de la direction de la Société complété par l'expérience de transactions similaires. Dans certains cas, le Groupe fera appel à des experts indépendants.

Les événements postérieurs à la date de clôture sont également pris en compte. Lorsque l'effet est significatif, les obligations futures sont actualisées lors de l'estimation de la provision.

13. AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société a des obligations en terme de retraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations s'appliquent généralement à l'ensemble des salariés.

Les obligations en matière de pensions sont calculées selon le principe d'IAS 19 (Employee Benefits).

Le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations. La comptabilisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, a été effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'État s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés). Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements de retraite ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10 % de la valeur la plus haute de l'engagement ou du fonds. La fraction excédant 10 % est alors étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés. Les montants relatifs aux plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds figurent au passif en provisions.

14. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES COURANTES

Les dettes commerciales et les autres dettes courantes sont évaluées à leur valeur nominale.

15. IMPÔTS COURANT ET DIFFÉRÉS SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt courant et l'impôt différé.

Impôt courant

L'impôt courant est le montant des impôts à payer sur les revenus imposables de l'exercice écoulé ainsi que tout ajustement aux impôts payés ou à payer relatifs aux exercices antérieurs.

Les impôts courants sont comptabilisés au compte de résultats. Le montant des impôts courants est repris dans les créances ou dettes fiscales, selon le cas.

Impôt différé

L'impôt différé est calculé suivant la méthode du report variable ou «Liability Method» conformément à IAS 12 (Income Taxes), sur toutes les différences temporelles entre la base fiscale d'actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers, sans égard à la durée nécessaire pour que ces différences se résorbent. Le montant des impôts différés est repris dans les actifs et passifs non courants.

16. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les événements survenant après la date de clôture qui fournissent des informations supplémentaires sur la situation de la Société à la date de clôture («Adjusting Events») sont traduits dans les états financiers.

Les événements survenant après la date de clôture qui ne donnent pas lieu à des ajustements («Non Adjusting Events») sont présentés dans les annexes lorsqu'ils sont matériels.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

17.1 Principes généraux

Le Groupe, dans le cadre de son activité courante dispose de divers instruments financiers tels que définis par IAS 32 et IAS 39 pour gérer certains risques auxquels la Société doit faire face.

La gestion de ces instruments financiers est assurée centralement par un Comité de Gestion des Risques (ci après dénommé «Le Comité») conformément aux objectifs et principes définis par l'équipe de direction.

Le Comité gère donc les types de risques suivants :

17.1.1. Risque de change

Afin de réduire l'effet des fluctuations des taux de change, les flux de trésorerie prévus en devise sont couverts par des contrats à terme.

17.1.2. Risque d'intérêt

Des directives générales sont appliquées afin de couvrir le risque d'intérêt. Celles-ci prévoient la couverture des intérêts dus sur emprunts par des caps et des swaps de taux d'intérêt (IRS).

17.1.3. Risque de marché

Le Groupe étant actif sur le marché des matières premières, il s'expose aux risques financiers issus des variations de prix de ces matières. Afin de maintenir sous contrôle l'impact des fluctuations de prix sur le compte de résultats, le Groupe a recours à des instruments dérivés pour se couvrir, dans les limites fixées par le Comité.

Cette politique de couverture s'adresse non seulement à la position en termes d'achat et de vente de gaz, mais aussi sur les matières premières et autres facteurs sur lesquels le prix du gaz est indexé.

17.1.4. Risque de crédit

Le Groupe, essentiellement dans ses transactions d'arbitrage, s'expose à des risques de crédit à l'égard des contreparties dans ces transactions.

Afin de limiter cette exposition, le Comité définit des limites individuelles et globales concernant les montants engagés ainsi que l'utilisation des garanties bancaires.

17.2 Actifs financiers hors dérivés

Les actifs financiers, à l'exception des instruments dérivés traités ci-dessous, sont initialement évalués à leur juste valeur ajustée, pour les actifs financiers portés au coût amorti, des frais de transaction.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ainsi que les prêts et créances sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs disponibles à la vente et détenus à des fins de transaction sont ultérieurement portés à la juste valeur sans

aucune réduction pour les coûts de transaction. Néanmoins, les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente et qui ne font pas l'objet d'une cotation sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable par une méthode alternative, sont ultérieurement évalués au coût de la dernière transaction de même nature.

Les variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont directement comptabilisées dans les capitaux propres. Pour les actifs détenus à des fins de transaction, de telles variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats.

17.3 Passifs financiers hors dérivés

Les passifs financiers, à l'exception des instruments dérivés traités ci-dessous, sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, hors coûts de transaction encourus.

Au cours des exercices ultérieurs, les passifs financiers sont évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Suivant cette méthode, toute différence entre les produits reçus (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée en résultat financier sur la durée de la dette.

17.4 Comptabilité de couverture et instruments dérivés

17.4.1. Comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change, aux risques de taux d'intérêts ainsi qu'aux risques provenant de contrats sur les matières premières découlant de ses activités opérationnelles, de financement et de d'investissement. Lors de la souscription de tels instruments financiers dérivés, le Groupe, identifie ces instruments comme étant soit :

- Un instrument de couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif (fair value hedge).
- Un instrument de couverture de flux de trésorerie liés à un actif ou un passif (cash flow hedge).

Les conditions appliquées par le Groupe pour reconnaître un instrument financier dérivé comme un instrument de couverture :

- la relation de couverture est formellement désignée et documentée et
- la relation de couverture est hautement efficace dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables aux risques couverts et ce, conformément à la politique générale de gestion des risques du Groupe. Les relations de couvertures ainsi désignées sont documentées dès leur entrée en vigueur et l'efficacité de la couverture peut être évaluée de manière fiable. Enfin, le caractère efficace de la relation de couverture est évalué sur une base continue.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur visent le risque de fluctuation de la juste valeur d'actifs et de passifs comptabilisés au bilan. Dans ce type de couverture, tant l'élément couvert que l'instrument de couverture sont évalués à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées directement dans le compte de résultats. Dès lors qu'une relation de couverture cesse d'être efficace, la comptabilité de couverture y relative est abandonnée.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie visent à réduire le risque de variation des flux de trésorerie liés à des actifs et des passifs comptabilisés au bilan, à une transaction prévue hautement probable ou à des engagements fermes non comptabilisés. Les variations de la juste valeur provenant des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisées dans la réserve liée aux instruments de couverture qui figurent parmi les capitaux propres. Par la suite, ce montant est transféré en résultat lors de l'exercice au cours duquel l'élément couvert affecte le résultat. La partie inefficace de la relation de couverture est immédiatement portée dans le compte de résultats.

Lorsque la relation de couverture cesse d'être efficace, la comptabilité de couverture y afférente est abandonnée et les montants portés dans la réserve liée aux instruments de couverture y sont maintenus jusqu'au moment où la

transaction couverte est comptabilisée dans le compte de résultats.

17.4.2. Instruments dérivés non désignés à des fins de couverture

Il arrive que le Groupe souscrive des instruments financiers dérivés qui, bien qu'ils couvrent de manière économique un risque déterminé, ne respectent pas les critères stricts pour l'application de la comptabilité de couverture suivant IAS 39. Les variations de la juste valeur de tels instruments sont directement comptabilisées dans le compte de résultats.

17.4.3. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument combiné hybride qui comporte également un contrat hôte non dérivé. Le dérivé incorporé modifie certains flux de trésorerie du contrat combiné de la même manière qu'un dérivé isolé.

Si toutefois les caractéristiques économiques ainsi que les risques liés au dérivé incorporé ne sont pas liés de manière intrinsèque à ceux compris dans le contrat hôte non dérivé, le dérivé incorporé est comptabilisé au bilan comme instrument dérivé à sa juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées au compte de résultats. S'il s'avère impossible de mesurer la juste valeur du dérivé incorporé de manière autonome par rapport au contrat hôte, l'entière du contrat est comptabilisée à sa juste valeur au bilan et les variations de la juste valeur sont comptabilisées au compte de résultats, conformément aux prescrits d'IAS 39.

17.5 Contrats pour acheter ou vendre des actifs « non-financiers »

L'activité du Groupe le conduit à conclure des transactions d'achat et de vente de gaz. Ces transactions sont conclues et conservées en vue de recevoir ou de livrer du gaz en relation avec les besoins du Groupe en matière d'achat, de vente ou pour son usage propre et s'inscrivent dans la politique de gestion de risque de volume du Groupe. Par conséquent, ces contrats sont en principe exclus du champ d'application d'IAS 39 ('own-use').

18. COMPTABILISATION ET ÉVALUATION DES PRODUITS

Un produit est constaté lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Société et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable.

Les produits de la vente de biens sont comptabilisés une fois la livraison effectuée et lorsque le transfert des risques et avantages a été accompli.

Conformément à IAS 18 (Revenue) et IAS 1 (Presentation of Financial Statements), les résultats réalisés au titre de certaines opérations sont présentés en net dans le chiffre d'affaires dès lors que les contrats de ventes concernés pourraient être compensés par des achats similaires ou si les contrats de ventes participent à des stratégies d'échange.

Dans les autres cas, les résultats sont présentés en brut sur les lignes « Chiffre d'affaires » et « Approvisionnements ».

Pour déterminer son chiffre d'affaires, la Société se base à la fois sur les mesures directes de comptage chez la plupart des grands clients et à la fois sur des estimations de consommation pour les segments qui font objet d'un relevé annuel.

Cette situation n'est pas nouvelle, mais la libéralisation du marché l'a rendue plus complexe dans la mesure où les réseaux sont gérés par des opérateurs multiples au niveau national et au niveau régional.

Depuis lors la Société est tributaire des allocations de volumes fournies par ces différents opérateurs de réseaux, ce qui engendre une incertitude accrue par rapport au passé.

Des actions adéquates sont en cours de mise en œuvre pour minimiser ce risque. Par ailleurs, l'ouverture totale du marché et l'expérience acquise par les opérateurs de réseau depuis le début de la libéralisation devraient contribuer au retour à une situation normalisée.

Les intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé de manière à refléter le rendement effectif de l'actif.

Les redevances sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont acquises, conformément aux termes des accords.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi.

19. PLANS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS

Conformément à IFRS 2 (Share-based Payment), le Groupe comptabilise les transactions dont le paiement est fondé sur des actions (plan de souscription et d'achat d'actions accordés au personnel) uniquement aux instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 et non encore acquis au 1^{er} janvier 2005. Pour les autres attributions, une information est fournie dans les annexes.

Dans la mesure où les transactions sont exclusivement effectuées avec les membres du personnel et sont réglées en instruments de capitaux propres, le Groupe comptabilise la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués dans les charges du personnel directement en contrepartie des capitaux propres sur la période d'acquisition des droits.

La juste valeur des instruments accordés est évaluée par le Groupe à la date d'octroi en utilisant un modèle de valorisation binomial. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Annexe 2

Première adoption des IFRS

1. INTRODUCTION

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, la Société est tenue, à compter de l'exercice 2005, d'établir ses états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Dans la mesure où les premiers états financiers IFRS du Groupe sont clôturés au 31 décembre 2005 (date de reporting), un premier bilan d'ouverture en IFRS a été établi au 1^{er} janvier 2004 (date de transition aux IFRS).

Pour la préparation du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, la Société a décidé d'adopter les exemptions suivantes prévues par IFRS 1 (First-time Adoption of IFRS) :

- Les écarts actuariels cumulés sont tous comptabilisés à la date de transition aux IFRS.
- IAS 39 (Financial Instruments : Recognition and Measurement) et IAS 32 (Financial Instruments : Disclosure and Presentation) n'ont pas été appliqués à l'exercice 2004.

Les instruments financiers inclus dans le champ d'application de ces normes sont donc traités conformément au référentiel belge pour l'exercice 2004. L'application de ces normes à partir de l'exercice 2005, et ses conséquences, fait l'objet d'un commentaire distinct ci-après.

Par ailleurs, la Société avait décidé de suivre pour l'établissement des états financiers comparatifs au 31 décembre 2004, la recommandation de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) en appli-

quant de manière anticipée IFRIC 4 – Determining whether an Arrangement contains a Lease.

IFRIC 4 a été adoptée par l'Union européenne en 2005.

Sur la base des principes exposés ci-dessus, les prochains paragraphes fournissent les informations quantifiées suivantes :

- Réconciliations entre les capitaux propres déterminés suivant le référentiel comptable belge et les capitaux propres déterminés selon le référentiel IFRS adopté dans l'Union européenne et ce, au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004.
- Réconciliation du résultat net de l'exercice 2004 préparé suivant le référentiel comptable belge et selon le référentiel IFRS adopté dans l'Union européenne.
- Comparaison entre le bilan au 31 décembre 2004 préparé selon le référentiel comptable belge et le bilan établi suivant le référentiel IFRS à la même date.
- Comparaison entre le compte de résultats de l'exercice 2004 préparé suivant le référentiel comptable belge et le compte de résultats du même exercice selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.
- Réconciliation des capitaux propres au 31 décembre 2004 selon le référentiel IFRS mais avant l'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 32 et IAS 39) et des capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 selon le référentiel IFRS, après l'application de ces normes.

2. IMPACT DE LA TRANSITION DES NORMES BELGES VERS LE RÉFÉRENTIEL IFRS

2.1. Réconciliation des capitaux propres à la date de transition aux IFRS (01/01/2004)

Sur la base des dispositions prévues par IFRS 1 (First time Adoption of IFRS), les états financiers consolidés clôturés au 31 décembre 2003 selon les dispositions comptables belges ont été retraités pour la préparation du premier bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2004.

Conformément à IFRS 1, les ajustements résultant de l'application du nouveau référentiel comptable ont été enregistrés dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Les capitaux propres totaux (y compris les intérêts de tiers) à la clôture de l'exercice 2003 passent ainsi de 346,23 millions d'euros à 740,50 millions d'euros.

Cette augmentation de 394,27 millions d'euros est détaillée dans le tableau de réconciliation accompagné des notes explicatives.

Chaque ajustement est présenté avant la prise en compte de l'impact des impôts différés dont l'effet total est expliqué séparément.

	(en millions d'euros)
Capitaux propres totaux (y compris la part des minoritaires et après distribution) en normes belges au 31/12/2003	+346,23
Ajustements	
Immobilisations corporelles (en propriété)	+40,84
Immobilisations corporelles (détenus en location-financement)	+60,39
Stocks	+4,36
Provisions	+198,27
Pensions et avantages similaires	-3,54
Passifs d'impôts différés	-141,28
Autres passifs courants	+129,78
Autres ajustements	+4,05
Dividende	+101,40
Capitaux propres totaux (inclus intérêts minoritaires) publiés suivant le référentiel IFRS au 01/01/2004)	+740,50

L'augmentation de 394,27 millions d'euros constatée par rapport au référentiel belge s'explique comme suit :

- Ajustement avec impact positif sur les capitaux propres de 40,84 millions d'euros portant sur le méthanier « Berge Boston », dont l'amortissement a été retraité conformément à IAS 16 (Property, Plant and Equipment) :
 - commencement de l'amortissement à partir de la date de mise en service du méthanier ;
 - prise en compte d'une valeur résiduelle pour déterminer le montant amortissable ;
 - répartition du montant amortissable sur la durée d'utilité du méthanier (estimé sur la base d'une étude s'appuyant sur la réalité économique ainsi que sur la pratique de sociétés du secteur, soit 40 ans) ;
 - amortissement de la composante « dry docking » sur sa durée d'utilité propre ;
 - utilisation de la méthode linéaire.
- Ajustement avec impact positif sur les capitaux propres de 60,39 millions d'euros, dû à la comptabilisation d'actifs détenus en location-financement – et des dettes correspondantes – conformément à IAS 17 (Leases), tel qu'interprété par IFRIC 4 (Determining Whether an Arrangement Contains a Lease). Ces actifs sont, d'une part, des bateaux du type méthaniers et, d'autre part, des actifs de transit (canalisations Zeebrugge-Blaregnies et rTr), avec impacts respectifs de 5,18 millions d'euros et 55,21 millions d'euros. Ces canalisations détenues en propriété par la filiale Finpipe sont, dans un premier temps, données en location-financement à la société Fluxys selon IAS 17 (à noter que seule la canalisation rTr constitue une location-financement sous le référentiel comptable belge). En vertu d'accords assimilables à des contrats de location (IFRIC 4) entre la société Fluxys et la filiale Distrigaz & Co, ces deux actifs de transit sont ensuite comptabilisés en location-financement par le Groupe conformément à IAS 17.
- Ajustement consécutif à l'abandon de la méthode LIFO appliquée sous le référentiel comptable belge pour l'évaluation des stocks de gaz naturel, au profit de la méthode du « Coût Moyen Pondéré » (CMP), avec un impact positif de 4,36 millions d'euros sur les capitaux propres.
- Rejet de certaines provisions enregistrées sous les référentiels comptables antérieurs (belge et luxembourgeois) mais non admises suivant IAS 37 (Provisions, Contingent Liabilities and Contingent Assets) et actualisation, en cas d'impact significatif, des dépenses futures liées au règlement des obligations, générant un impact global positif de 198,27 millions d'euros sur les capitaux propres. Ces provisions peuvent être ventilées entre la Société, à concurrence de 52,45 millions d'euros et Distri Ré SA à concurrence de 145,82 millions d'euros.
- Conformément à IAS 19 (Employee Benefits), évaluation des engagements pour pensions et obligations similaires sur base des rémunérations au moment de la retraite, plutôt que sur base des rémunérations acquises, avec un impact négatif de 3,54 millions d'euros sur les capitaux propres.
- Comptabilisation et évaluation des impôts différés conformément à IAS 12 – Income Taxes, avec un impact négatif sur les capitaux propres de 141,28 millions d'euros.
- Élimination d'éléments ne répondant pas à la définition d'un passif selon le référentiel IFRS, avec un impact positif de 129,78 millions d'euros sur les capitaux propres.
- Reclassement des dividendes à affecter au titre de l'exercice 2003 qui, selon IAS 10 (Events after the balance sheet date), ne peuvent être comptabilisés en dettes de l'exercice à la date de clôture et doivent donc être transférés vers les capitaux propres, soit un impact positif de 101,40 millions d'euros.
- Divers ajustements, essentiellement en raison de changements intervenus au niveau du périmètre de consolidation, affectant positivement les capitaux propres à concurrence d'un montant global de 4,05 millions d'euros.

2.2. Réconciliation des capitaux propres au 31/12/2004

	(en millions d'euros)
Capitaux propres totaux (y compris la part des minoritaires et après distribution) en normes belges au 31/12/2004	443,72
Ajustements	
Immobilisations corporelles (en propriété)	+48,07
Immobilisations corporelles (détenus en location-financement)	+66,20
Stocks	+12,23
Provisions	+208,29
Pensions et avantages similaires	-4,70
Passifs d'impôts différés	-139,39
Autres passifs courants	+97,32
Autres ajustements	+3,76
Dividende	+106,80
Capitaux propres totaux (inclus intérêts minoritaires) publiés suivant le référentiel IFRS au 31/12/2004	+842,30

L'examen des capitaux propres totaux (somme des capitaux propres et intérêts minoritaires) au 31 décembre 2004 montre qu'ils passent de 443,72 millions d'euros suivant le référentiel belge, à 842,30 millions d'euros en IFRS, soit une augmentation de 398,58 millions d'euros (+ 392,48 millions d'euros au niveau des capitaux propres et + 6,10 millions d'euros au niveau des intérêts minoritaires).

Les composantes principales de cette augmentation sont :

- le retraitement de l'amortissement du méthanier « Berge Boston », avec impact positif de 48,07 millions d'euros ;
- la comptabilisation d'actifs détenus en location-financement – et des dettes correspondantes – avec un impact global positif sur les capitaux propres de 66,20 millions d'euros ;
- le changement de méthode pour l'évaluation des stocks de gaz naturel, générant un impact positif de 12,23 millions d'euros ;
- la comptabilisation et l'évaluation des provisions suivant IAS 37 (Provisions, Contingent Liabilities and Contingent Assets), générant un impact global positif de 208,29 millions d'euros sur les capitaux propres ;
- l'effet de l'application d'IAS 19 (Employee Benefits) avec un impact négatif de 4,70 millions d'euros ;
- le calcul des impôts différés sur les différences temporelles entre la base fiscale d'actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers IFRS, entraînant la comptabilisation de passifs d'impôts différés pour un montant de 139,39 millions d'euros ;
- l'élimination de certains éléments ne répondant pas à la définition d'un passif selon le référentiel IFRS, avec un impact global positif de 97,32 millions d'euros sur les capitaux propres ;
- la réintégration dans les capitaux propres du montant des dividendes au titre de l'exercice 2004, soit 106,80 millions d'euros ;
- divers autres ajustements générant un impact global positif de 3,76 millions d'euros.

2.3. Réconciliation du résultat net (part des minoritaires comprise) publié de l'exercice 2004 avec le résultat net IFRS de l'exercice 2004

	(en millions d'euros)
Résultats nets	206,83
Ajustements	
Immobilisations corporelles (en propriété)	+7,23
Immobilisations corporelles (détenus en location-financement)	+5,81
Stocks	+7,87
Provisions	+10,03
Pensions et avantages similaires	-1,16
Passifs d'impôts différés	+1,89
Autres passifs courants	-32,46
Autres ajustements	+5,10
Résultats nets IFRS	+211,14

L'impact des ajustements IFRS sur le résultat net de l'exercice 2004 provient principalement des ajustements au 1^{er} janvier 2004 décrits ci-dessus.

Immobilisations corporelles en propriété: le résultat net a été influencé positivement par la diminution de la charge d'amortissement du méthanier «Berge Boston» suite à l'allongement de sa durée d'utilité, à l'utilisation de la méthode linéaire et à la prise en compte d'une valeur résiduelle, à concurrence de 7,23 millions d'euros.

Immobilisations corporelles détenues en location financement: la classification de contrats de location (ou accords assimilés) en tant que location-financement selon le référentiel IFRS a un impact positif sur le résultat net à concurrence d'un montant global de 5,81 millions d'euros.

Stocks: l'impact positif est lié à l'abandon de la méthode LIFO (au profit de la méthode CMP) dans un contexte d'augmentation du prix du gaz naturel.

Provisions: l'impact positif sur le résultat net provient principalement d'un rejet de provisions enregistrées par la filiale Distri Ré SA selon le référentiel comptable luxembourgeois et l'effet d'actualisation de certaines provisions comptabilisées dans la Société.

Actifs et passifs d'impôts différés: la revue systématique des différences temporelles génère un impact positif global de 1,89 million d'euros.

Autres passifs courants: l'effet négatif sur le résultat net est consécutif à l'annulation de la diminution des passifs n'étant pas comptabilisés comme tels selon le référentiel IFRS.

2.4. Réconciliation entre les capitaux propres selon le référentiel IFRS au 31 décembre 2004 (avant IAS 32 et IAS 39) et les capitaux propres selon le référentiel IFRS au 1^{er} janvier 2005 (après IAS 32 et IAS 39).

Sur base des dispositions prévues par IFRS 1 (First time Adoption of IFRS), les états financiers consolidés, clôturés selon les IFRS au 31 décembre 2004, ont été retraités au 1^{er} janvier 2005, pour la préparation du bilan d'ouverture avec l'application des normes relatives aux instruments financiers: IAS 32 et IAS 39.

Toujours conformément à IFRS 1, les ajustements résultant de l'application de ces normes ont été enregistrés dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005.

Les capitaux propres totaux IFRS (y compris les intérêts minoritaires) passent ainsi de 842,30 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2004 à 883,42 millions d'euros au 1^{er} janvier 2005.

Cette augmentation de 41,12 millions d'euros est détaillée ci-dessous par un tableau de réconciliation accompagné des notes explicatives.

Chaque ajustement est présenté avant la prise en compte de l'impact des impôts différés dont l'effet total est expliqué séparément.

	(en millions d'euros)
CAPITAUX PROPRES TOTAUX publiés suivant le référentiel IFRS au 31/12/2004	842,30
Actif	
Instruments dérivés sur matières premières	+69,09
Instruments dérivés de couverture sur devises	+26,10
Instruments dérivés de couverture de taux d'intérêts	+0,04
Participations disponibles à la vente	+31,00
Actif d'impôts différés	+27,16
Passif	
Instruments dérivés sur matières premières	+57,02
Instruments dérivés de couverture de taux d'intérêts	+0,33
Dérivés incorporés	+22,56
Passif d'impôts différés	+32,36
CAPITAUX PROPRES TOTAUX publiés suivant le référentiel IFRS au 01/01/2005	883,42

Nous nous permettons de renvoyer le lecteur au point 17 « Instruments Financiers » de l'annexe 1 « Résumé des méthodes comptables significatives » pour toute question sur la terminologie employée dans ce commentaire.

- Conformément aux prescrits d'IAS 39, les instruments dits « dérivés » sur matières premières ont été évalués et comptabilisés à la juste valeur, pour un montant de 69,09 millions d'euros à l'actif et de 57,02 millions d'euros au passif, suivant que la juste valeur soit positive ou négative. L'impact net de ces opérations représente donc une augmentation des capitaux propres à concurrence de 12,07 millions d'euros. Ces instruments ne sont pas valorisés au 31/12/2004 sous le référentiel belge.
- Les instruments dérivés de couverture sur devises augmentent les capitaux propres de 26,10 millions d'euros. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur conformément à IAS 39. Ces instruments ne sont pas valorisés sous le référentiel belge au 31/12/2004.
- Les instruments dérivés de couverture de taux d'intérêts sont évalués et comptabilisés à la juste valeur respectivement, à l'actif pour 0,04 million d'euros et pour 0,33 million d'euros au passif, selon que la juste valeur soit positive ou négative. L'impact net de ces opérations représente donc une diminution des capitaux propres de 0,29 million d'euros. Ces instruments ne sont pas valorisés sous référentiel belge au 31/12/2004.
- Les participations qualifiées de « disponibles à la vente » sont valorisées à leur juste valeur conformément à IAS 39. Ceci représente une augmentation des capitaux propres de 31 millions d'euros au 1er janvier 2005. Sous le référentiel belge, ces actions sont comptabilisées au bilan à leur valeur d'acquisition à concurrence de 43,5 millions d'euros.
- Conformément à IAS 39, les dérivés incorporés dans les contrats de ventes de gaz conclus par la Société ont été comptabilisés à la juste valeur. Cette opération génère un impact négatif de 22,56 millions d'euros sur les capitaux propres de la Société. Les dérivés incorporés ne sont pas valorisés sous le référentiel belge au 31/12/2004.

Annexe 3

Opérations majeures

Février - Distrigaz et RasGas (II) ont conclu un accord de 20 ans pour la fourniture de GNL

À partir de 2007, Distrigaz importera environ 2,75 milliards de mètres cubes par an (soit quelque 2,05 millions de tonnes de GNL) de gaz naturel du Qatar au terminal GNL de Zeebrugge pour une période de 20 ans.

Mars - Augmentation de la participation dans le GIE Finpipe

Distrigaz a acquis la Sofipar SA de Belgian Shell. Sofipar est membre du GIE Finpipe. La participation de Distrigaz dans cette dernière passe ainsi de 56 % à 63,33 %.

Mars et juin - Augmentation de la participation dans l'Interconnector (UK) Ltd.

Par l'exercice de ses droits de préemption, Distrigaz a porté en deux opérations sa participation de 10 à 16,4 %. Début mars, Distrigaz a finalisé les formalités relatives à l'acquisition de 4 % acquis fin 2004. En juin, Distrigaz a acquis une participation complémentaire de 2,4 %.

Juin - Acquisition du Methania

Distrigaz a acquis le Methania de la société Exmar. Ce méthanier continuera à jouer un rôle important dans la stratégie d'approvisionnement en GNL (gaz naturel liquéfié) de Distrigaz. Cette transaction lui permet de renforcer sa présence dans le segment du transport du GNL et lui donnera la possibilité de saisir les opportunités commerciales que peut offrir cette activité.

Novembre - Expansion de l'Interconnector IUK

L'installation de compression mise en service à Zeebrugge un mois avant la date prévue, porte la capacité d'exportation de l'Interconnector à destination du marché britannique de 8,5 à 16,5 mia m³ par an.

Annexe 4

Information sectorielle

INTRODUCTION DE L'INFORMATION SECTORIELLE

Le premier niveau d'information sectorielle est organisé par zone géographique, sur base de la localisation de sa clientèle. Le second niveau de segmentation rapporté met en évidence les secteurs d'activité du Groupe (ventes gaz, transit, autres).

Cette segmentation provient du fait que le profil de rendement et de risque du Groupe est principalement déterminé par ses activités dans la zone «Belgique» et la zone «Autres».

La zone «Belgique» reprend en effet les marchés domestiques du Groupe, sur lesquels il est historiquement présent et continuera à jouer un rôle important.

A contrario, la zone «Autres» reprend les marchés hors Belgique sur lesquels le Groupe entend saisir les opportunités de croissance offertes par l'évolution du cadre réglementaire européen.

Le second niveau d'information sectorielle est fondé sur les secteurs d'activités ventilés entre : les «Ventes de gaz» aux trois grands segments de clientèle (Sociétés de distribution et revendeurs, Clients industriels, Production d'électricité), le «Transit» et les «Autres» activités.

EXERCICE

Segmentation primaire : géographique

(en milliers d'euros)	Belgique	Autres	Consolidé
Chiffre d'affaires externe total	2 972 428	831 000	3 803 428
Résultat par segment	232 342	162 948	395 290
Produits non-alloués			3 100
Charges corporate non allouées			-32 200
Bénéfice d'exploitation			366 190
Charges financières			-27 539
Produits financiers			44 853
Ajustement à la juste valeur			-86 663
Part des associés dans le bénéfice net			67
Impôts sur le revenu			-89 305
Bénéfice sur opérations courantes			207 603
Résultat net			207 603

	Belgique	Autres	Non alloué	Consolidé
Autres informations				
Actifs par segment	1 368 980	414 710	1 039 855	2 823 545
Entreprises associées mises en équivalence		379		379
Actifs consolidés (1)	1 368 980	415 089	1 039 855	2 823 924
Passif par segment	92 482	199 864	1 540 379	1 832 726
Investissements (2)	42 366			42 366
Amortissements	19 409	2 049		21 458
Dépenses non monétaires autres qu'amortissements	-81 414			-81 414

(1) Les actifs de Transit RTB et Troll (border-to-border pipelines) sont des actifs situés physiquement sur le territoire belge mais sur base de la localisation géographique des clients ils ont été affectés au segment « autres » pour une valeur respective de 180,5 millions d'euros et 72,0 millions d'euros.

(2) Inclut l'augmentation de la participation dans l'Interconnector IUK, actif important dans lequel Distrigaz loue également des capacités, pour un montant de 17,36 millions d'euros.

Les actifs et passifs affectés aux différents secteurs géographiques comprennent : l'ensemble des actifs immobilisés, les stocks et créances ainsi que certaines provisions et dettes commerciales propres à un segment particulier.

Ils sont affectés selon la localisation géographique des clients.

Tous les autres actifs et passifs non alloués aux secteurs géographiques sont présentés comme des actifs et dettes non alloués.

Segmentation secondaire : par activité

(en milliers d'euros)	Ventes de gaz				Transit	Autres/ Non alloué	Total
	Distribution et revendeurs	Industrie	Centrales	Arbitrage			
Chiffre d'affaires total	1 441 055	1 133 309	736 033	335 537	113 423	44 071	3 803 428
Actifs	509 764	434 334			329 202	1 550 624	2 823 924
Investissements						42 366	42 366

EXERCICE PRÉCÉDENT

Segmentation primaire : géographique

(en milliers d'euros)	Belgique	Autres	Consolidé
Chiffre d'affaires externe total	2 439 218	504 429	2 943 647
Résultat par segment	241 870	113 443	355 313
Produits non-alloués			4 032
Charges corporate non allouées			-52 970
Bénéfice d'exploitation			306 375
Charges financières			-42 141
Produits financiers			43 606
Part des associés dans le bénéfice net			40
Impôts sur le revenu			-96 747
Bénéfice sur opérations courantes			211 133
Résultat net			211 133

	Belgique	Autres	Non alloué	Consolidé
Autres informations				
Actifs par segment	1 084 697	409 723	677 807	2 172 228
Entreprises associées mises en équivalence		312		312
Actifs consolidés (1)	1 084 697	410 036	677 807	2 172 540
Passif par segment	411 079	258 097	661 061	1 330 237
Investissements (2)	22 224			22 224
Amortissements	20 724	2 000		22 724
Dépenses non monétaires autres qu'amortissements	-3 373			-3 373

- (1) Les actifs de Transit rTR et Troll (border-to-border pipelines) sont des actifs situés physiquement sur le territoire belge mais sur base de la localisation géographique des clients ils ont été affectés au segment « autres » pour une valeur respective de 189,7 millions d'euros et 76,3 millions d'euros.
- (2) Inclut l'augmentation de la participation dans l'Interconnecteur IUK pour un montant de 21,9 millions d'euros.

Segmentation secondaire : par activité

(en milliers d'euros)	Ventes de gaz				Transit	Autres/ Non alloué	Total
	Distribution et revendeurs	Industrie	Centrales	Arbitrage			
Chiffre d'affaires total	1 251 007	780 234	636 108	117 371	115 388	43 539	2 943 647
Actifs	411 405	260 564			466 614	1 033 957	2 172 540
Investissements						22 224	22 224

Au cours de l'exercice 2005, la Société a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 3 803,43 millions d'euros, contre 2 943,65 millions d'euros lors de l'exercice précédent, soit une hausse de 859,78 millions d'euros ou 29,2 %.

Cette augmentation s'explique surtout par l'évolution du prix moyen du gaz naturel par rapport à 2004 (+ 26,6 %) à mettre en rapport avec la forte hausse des prix des produits pétroliers.

Les ventes en Belgique présentent une hausse globale de 533,21 millions d'euros (+ 21,8 %) par rapport à 2004 et

s'établissent à 2 972,43 millions d'euros. Cet accroissement s'explique cependant largement par l'augmentation du prix de vente du gaz. Hors cet impact, les ventes sont en baisse, essentiellement en raison des conditions climatiques particulièrement clémentes et des effets de la concurrence.

Dans le segment des ventes hors Belgique, le chiffre d'affaires est en hausse de 326,57 millions d'euros (+ 64,7 %) le portant à 831,0 millions d'euros. Outre l'évolution des prix de vente moyens, cette évolution traduit surtout le développement important des ventes de Distrigaz en France ainsi que les opportunités de ventes de cargaisons GNL saisies en 2005.

Annexe 5

Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Logiciels informatiques	
	Exercice	Exercice précédent
VALEUR D'ACQUISITION		
Au 1 ^{er} janvier	68	68
Acquisitions		
Cessions et désaffectations		
Transferts		
Première consolidation		
Hors périmètre de consolidation		
Écarts de conversion		
Au 31 décembre	68	68
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR		
Méthode	linéaire	linéaire
Durée d'utilité estimée (en années)	5	5
Au 1 ^{er} janvier	37	23
Amortissements de l'exercice	14	14
Pertes de valeur		
Cessions et désaffectations		
Transferts		
Première consolidation		
Hors périmètre de consolidation		
Écarts de conversion		
Au 31 décembre	51	37
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE	17	31

La variation de la valeur comptable nette s'explique par la dotation d'amortissement de l'exercice.

Annexe 6

Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Exercice				Total
	Méthaniers en propriété	Méthaniers en location-financement	Canalisations en location-financement	Autres immobilisations corporelles	
VALEUR D'ACQUISITION					
Au 1 ^{er} janvier	82 612	187 807	345 745	8 477	624 641
Acquisitions	25 011				25 011
Cessions et désaffectations					
Transferts	111 825	-111 825			
Première consolidation					
Hors périmètre de consolidation					
Écarts de conversion					
Au 31 décembre	219 448	75 982	345 745	8 477	649 652
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR					
Méthode	linéaire	linéaire	linéaire	linéaire	
Durée d'utilité estimée (en années)	40	40	30	20	
Au 1 ^{er} janvier	3 946	170 794	79 724	6 358	260 822
Amortissements de l'exercice	3 238	4 342	13 440	424	21 444
Pertes de valeur					
Reprises d'amortissements					
Cessions et désaffectations					
Transferts	102 410	-102 410			
Première consolidation					
Hors périmètre de consolidation					
Écarts de conversion					
Au 31 décembre	109 594	72 726	93 164	6 782	282 266
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE	109 854	3 256	252 581	1 695	367 386

	Exercice précédent				Total
	Méthaniers en propriété	Méthaniers en location-financement	Canalisations en location-financement	Autres immobilisations corporelles	
(en milliers d'euros)					
VALEUR D'ACQUISITION					
Au 1 ^{er} janvier	81 683	187 807	345 745	8 477	623 712
Acquisitions	929				929
Cessions et désaffectations					
Transferts					
Première consolidation					
Hors périmètre de consolidation					
Écarts de conversion					
Au 31 décembre	82 612	187 807	345 745	8 477	624 641
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR					
Méthode	linéaire	linéaire	linéaire	linéaire	
Durée d'utilité estimée (en années)	40	40	30	20	
Au 1 ^{er} janvier	1 897	163 996	66 284	5 934	238 111
Amortissements de l'exercice	2 049	6 798	13 440	424	22 711
Pertes de valeur					
Reprises d'amortissements					
Cessions et désaffectations					
Transferts					
Première consolidation					
Hors périmètre de consolidation					
Écarts de conversion					
Au 31 décembre	3 946	170 794	79 724	6 358	260 822
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE	78 666	17 013	266 021	2 119	363 819

Durées d'utilité (complément d'informations)

La composante « dry docking » du méthanier Berge Boston détenu en propriété est amortie linéairement sur une période de 5 ans.

Au 31 décembre 2004, le Groupe détenait un méthanier en propriété (le « Berge Boston ») et deux méthaniers en location-financement (le « Methania » et le « Mourad Didouche »). En juin 2005, Distrigaz SA a acheté le Methania à la société Exmar pour un montant de 13 000 000 USD (soit 10,75 millions d'euros).

Suite à cette opération, le « Methania » est maintenant répertorié comme un actif détenu en propriété. Durant l'exercice, des dépenses conduisant à un rallongement de la durée d'utilité du méthanier ont également été entreprises et activées conformément à IAS 16, à concurrence de 14,26 millions d'euros. Les amortissements de l'exercice se sont élevés à 21,44 millions d'euros, soit 7,58 millions d'euros pour les méthaniers, 13,44 millions d'euros pour les canalisations et 0,42 millions d'euros pour les autres immobilisations corporelles.

Les valeurs d'acquisition à la clôture de l'exercice s'élèvent par conséquent à 649,65 millions d'euros (624,64 millions d'euros au terme de l'exercice précédent) tandis que les fonds d'amortissements actés s'élèvent à 282,27 millions d'euros (260,82 millions d'euros pour l'exercice précédent).

Les droits et obligations résultant des contrats de location-financement et de location simple sont commentés aux annexes 8 et 9.

Annexe 7

Filiales, entreprises associées, coentreprises et participations disponibles à la vente

Filiales

Nom	Pays du siège	Quote-part d'intérêt dans capital	Quote-part droits de vote détenus (si différente)	Date de clôture	Méthode de consolidation
Distrigaz & C ^o SCA	Belgique	99,80 %		31 décembre	Intégration globale
Finpipe GIE	Belgique	63,33 %		31 décembre	Intégration globale
Transfin SA	Belgique	99,80 %		31 décembre	Intégration globale
Distri Re SA	Luxembourg	99,99 %		31 décembre	Intégration globale
Sofipar SA	Belgique	100,00 %		31 décembre	Intégration globale

En mars 2005, la Société a acquis 100 % des parts de la Sofipar SA pour 2,39 millions d'euros, prix payé en trésorerie et correspondant principalement à la valeur de la participation de 7,33 % détenue par la Sofipar SA dans le Finpipe GIE

À la date de la transaction, la participation dans le GIE était le seul actif de la Sofipar SA, comptabilisé pour 1,84 millions d'euros dans ses livres et la Sofipar SA n'avait en outre aucun passif.

Étant donné que la Société détenait déjà, avant l'opération, une participation de 56 % dans le GIE, il a donc augmenté son pourcentage de participation de 56 % à 63,33 %.

Une telle opération n'étant pas visée par la version actuelle d'IFRS 3 «Business Combinations», ni d'ailleurs par une autre norme, la Société a choisi, conformément aux dispo-

sitions prévues par IAS 8 «Accounting Policies, Changes in Accounting Estimates and Errors», de comptabiliser en capitaux propres l'écart constaté entre le prix d'acquisition payé par la Société et sa part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de Sofipar à la date d'acquisition.

Entreprises associées

Nom	Pays du siège	Quote-part d'intérêt dans capital	Quote-part droits de vote détenus (si différente)	Date de clôture	Méthode de consolidation	Total bilan (actif/passif)	
						Exercice	Exercice précédent
(en milliers d'euros)							
IZT SCRL	Belgique	51 %		30 sept.	Mise en équivalence	8 496	7 852

Entreprises associées (suite)

Nom	financières		Chiffre d'affaires		Résultat net	
	Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
(en milliers d'euros)						
IZT SCRL	6 103	6 449	3 654	1 730	132	79

IZT

La Société possède 51 % d'IZT et Interconnector (UK) Limited détient les 49 % restant.

Il ressort cependant d'une analyse des statuts, qu'en dépit d'un niveau de participation majoritaire, la Société n'exerce qu'une influence notable sur IZT.

Il y a enfin lieu de noter qu'étant donné qu'Interconnector (UK) Limited clôture ses comptes le 30 septembre de chaque année et y consolide les comptes d'IZT, il a été décidé d'aligner le calendrier de clôture d'IZT sur celui d'Interconnector (UK) Limited.

Conformément aux méthodes comptables du Groupe, définies pour le traitement des entreprises associées, IZT a été consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon cette méthode, le Groupe a dès lors comptabilisé sa quote-part du résultat net d'IZT sur une ligne spécifique du compte de résultats consolidés intitulée « Quote-part dans le résultat net des entreprises associées mises en équivalence ».

La ligne « Entreprises associées mises en équivalence » figurant au bilan, reprend quant à elle la quote-part du Groupe dans les capitaux propres d'IZT à la date de clôture.

Les états financiers d'IZT ont été préparés en utilisant les méthodes comptables du Groupe.

Les montants comparatifs repris pour 2004 correspondent à 9 mois d'exercice, suite à la modification de la date de clôture de l'exercice.

Coentreprises

Nom	Pays du siège	Quote-part d'intérêt dans capital	Quote-part droits de vote détenus (si différente)	Date de clôture	Méthode de consolidation
PR Bergesen d.y. Distrigas LNG Transport DA	Norvège	49 %		31 décembre	Intégration proportionnelle
Etac BV	Pays-Bas	75 %		31 décembre	Intégration proportionnelle
Rhodigaz SAS	France	50 %		31 décembre	Intégration proportionnelle

PR BERGESEN

La coentreprise a été constituée en décembre 2000 par Distrigaz & C^o SCA et l'armateur de droit norvégien Bergesen.

Son objet est la construction et l'exploitation d'un méthanier (le Berge Boston) mis en service au début 2003 et affrété à Tractebel LNG North America LLC (lire également annexe 9 sur contrat de location simple).

ETAC BV

Etac BV a été fondée en juin 1997 par la Société et Gaz de France.

ETAC BV a commercialisé la capacité de la canalisation 's Gravenvoeren-Blaregnies jusqu'au 31 mars 2005.

RHODIGAZ SAS

Rhodigaz SAS a été constituée en décembre 2001 par la Société et Rhodia Energy SAS.

Rhodigaz SAS s'est vu confier, sur une base non exclusive, les opérations commerciales pour la négociation, la conclusion et l'exécution de contrats de services de transport ou de stockage de gaz naturel en France.

Nom	Quote-part actifs immobilisés		Quote-part actifs courants		Quote-part dettes à long terme	
	Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
(en milliers d'euros)						
PR Bergesen d.y. Distrigas LNG Transport DA	76 617	78 666	448	300	0	0
Etac BV	0	0	9 819	16 174	0	0
Rhodigaz SAS	0	0	2 267	1 075	0	0

Nom	Quote-part dettes à court terme		Quote-part produits		Quote-part charges	
	Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
(en milliers d'euros)						
PR Bergesen d.y. Distrigas LNG Transport DA	241	150	10 631	10 568	3 827	3 860
Etac BV	8 312	8 909	3 797	15 929	1 794	8 168
Rhodigaz SAS	2 224	1 033	8 981	6 178	8 980	6 167

Participations disponibles à la vente

Nom	Pays du siège	Quote-part d'intérêt dans capital	Quote-part droits de vote détenus (si différente)	Date de clôture	Total bilan (actif/passif)	
					Exercice	Exercice précédent
[en milliers d'euros]						
Interconnector (UK) Limited	Grande-Bretagne	16,41 %		30 sept.	13 311	15 762
Huberator SA	Belgique	10,00 %		31 déc.	13 935	9 975

Participations disponibles à la vente (suite)

Nom	Chiffre d'affaires		Résultat net		Devise
	Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent	
[en milliers d'euros]					
Interconnector (UK) Limited	93 413	68 769	31 846	25 784	GBP
Huberator SA	9 763	6 864	2 912	2 644	EUR

HUBERATOR SA

Huberator est l'opérateur du Hub de Zeebrugge et rend en cette qualité des services aux entreprises actives sur le Hub.

Fluxys SA détient une participation majoritaire de 90 % dans la SA Huberator.

INTERCONNECTOR UK

La principale participation disponible à la vente à la date de clôture est Interconnector (UK) Ltd (en abrégé IUK).

IUK a été créée par un consortium de sociétés gazières européennes, en vue de réaliser et d'exploiter la connexion entre le réseau de gaz britannique (Bacton) et le réseau continental (Zeebrugge).

En juin 2005, la Société a porté sa participation dans IUK de 14 % à 16,41 % par l'exercice de ses droits de préemption.

Les montants repris pour le chiffre d'affaire et le résultat net de l'exercice précédent correspondent à 9 mois d'activités, en raison du changement de date de clôture intervenu en 2004.

Annexe 8

Droits et obligations résultant de contrats de location-financement

Créances résultant de contrats de location-financement (Groupe en tant que bailleur)

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
INVESTISSEMENT BRUT TOTAL		
À moins d'un an	28 524	29 825
À plus d'un an mais à moins de cinq ans	107 709	110 196
À plus de cinq ans	113 139	139 176
Total à plus d'un an	220 848	249 372
TOTAL	249 372	279 197
PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS		
À moins d'un an	11 871	12 959
À plus d'un an mais à moins de cinq ans	36 312	40 853
À plus de cinq ans	15 904	23 234
Total à plus d'un an	52 216	64 087
TOTAL	64 087	77 046
CRÉANCE DE LOCATION-FINANCEMENT		
À moins d'un an	16 653	16 866
À plus d'un an mais à moins de cinq ans	71 397	69 343
À plus de cinq ans	97 235	115 942
Total à plus d'un an	168 632	185 285
TOTAL	185 285	202 151

Description générale des principales dispositions des contrats de location

Le groupement d'intérêt économique Finpipe, filiale du groupe, créé en 1991, est propriétaire des canalisations Zeebrugge-Blaregnies et RTR reliant Zeebrugge à Eynatten. Finpipe GIE a pris en charge les opérations de financement de la construction des deux canalisations, essentiellement par voie d'emprunts mais aussi en partie sur fonds propres.

Un contrat de location-financement (et d'exploitation), non résiliable, a été conclu avec Fluxys SA pour les deux canalisations.

Nous résumons ci-après les principales dispositions de ces deux contrats de location conclus entre Finpipe GIE (bailleur) et Fluxys SA (preneur), que nous qualifierons de « contrats principaux » dans le raisonnement.

1. Canalisation Zeebrugge-Blaregnies

Le contrat de location porte sur une durée de 20 ans, à compter du 15 décembre 1992, correspondant à la date de mise en service de la canalisation.

Le contrat prévoit une option d'achat pour le preneur, exercable au terme du contrat.

Les paiements minimaux au titre de la location (hors option) sont constitués par les deux éléments suivants :

- d'une part, le remboursement par le preneur de la partie de l'investissement qui a été financée par voie d'emprunts, ainsi que des charges financières qui ont été supportées par le bailleur sur ces emprunts,
- d'autre part, le remboursement par le preneur de la partie de l'investissement qui a été financée sur fonds propres, sur base d'un taux fixé contractuellement avec les bailleurs de fonds.

2. Canalisation Zeebrugge-Eynatten

Le contrat de location porte sur une durée de 17 ans, à compter du 1^{er} octobre 1998, correspondant à la date de mise en service de l'actif.

Le contrat prévoit également une option d'achat pour le preneur, exercable au terme du contrat.

Les paiements minimaux au titre de la location (hors option) se décomposent de la manière suivante :

- d'une part, le remboursement par le preneur de la partie de l'investissement qui a été financée par voie d'emprunts, ainsi que les charges financières qui ont été supportées par le bailleur sur ces emprunts,
- d'autre part, le remboursement par le preneur de la partie de l'investissement qui a été financée sur fonds propres, sur base d'un taux fixé contractuellement avec les bailleurs de fonds.

Dettes résultant de contrats de location-financement pour l'exercice (Groupe en tant que preneur)

(en milliers d'euros)	Exercice			
	Valeur actualisée des loyers minimaux (méthaniers)	Valeur actualisée des loyers minimaux (canalisations)	Loyers minimaux (méthaniers)	Loyers minimaux (canalisations)
À moins d'un an	6 102	15 360	6 628	29 311
À plus d'un an mais à moins de cinq ans		66 218		110 971
À plus de cinq ans		118 046		174 913
Total à plus d'un an		184 264		285 884
TOTAL	6 102	199 624	6 628	315 195

Dettes résultant de contrats de location-financement pour l'exercice précédent (Groupe en tant que preneur)

(en milliers d'euros)	Exercice précédent			
	Valeur actualisée des loyers minimaux (méthaniers)	Valeur actualisée des loyers minimaux (canalisations)	Loyers minimaux (méthaniers)	Loyers minimaux (canalisations)
À moins d'un an	6 320	15 437	7 654	30 463
À plus d'un an mais à moins de cinq ans	5 285	64 186	5 740	113 429
À plus de cinq ans		135 437		201 766
Total à plus d'un an	5 285	199 623	5 740	315 195
TOTAL	11 605	215 060	13 394	345 658

La valeur comptable des actifs est mentionnée dans l'annexe 6 consacrée spécifiquement aux immobilisations corporelles.

Description générale des principales dispositions des contrats de location

La société Distrigaz & C^o SCA est chargée du développement des activités internationales telles que la commercialisation de capacité de frontière à frontière (transit) en Belgique. Elle commercialise notamment la capacité des canalisations Zeebrugge-Blaregnies et Zeebrugge-Eynatten qui sont données en location-financement à Fluxys SA par le GIE Finpipe (lire ci-dessus).

Dans ce cadre, deux accords ont été conclus entre Distrigaz & C^o SCA et Fluxys SA, au terme desquels Distrigaz & C^o SCA commercialise la quasi-totalité des capacités de transport louées par Fluxys SA à Finpipe GIE, et ce, moyennant le paiement de redevances de transit («transit services fees») qui couvrent les sommes payées par Fluxys SA à Finpipe GIE (lire ci-dessus) ainsi que les charges opérationnelles supportées par Fluxys pour l'exploitation des canalisations, majorées d'une marge.

Les principales dispositions de ces accords sont exposées ci-dessous.

Ils sont appelés «contrats secondaires» dans le développement ci-dessous, par référence à la terminologie de «contrats principaux,» qui a été utilisée pour exposer la relation, portant sur les mêmes actifs, entre Finpipe GIE et Fluxys SA.

La Société agit également en tant que preneur dans le cadre du contrat de location-financement du méthanier Mourad Didouche conclu avec la société algérienne SNTM-Hyproc.

1. Canalisation Zeebrugge-Blaegnies

Le contrat de location est entré en vigueur le 1^{er} octobre 1999, pour une durée de 30 ans en principe, cette dernière pouvant toutefois être prolongée suivant des modalités fixées contractuellement.

Le contrat ne contient pas d'option d'achat.

Jusqu'au terme du «contrat principal», la redevance de transit à payer par Distrigaz & C^o SCA à Fluxys SA sera équivalente au montant de la redevance payée par Fluxys SA à Finpipe GIE, à laquelle viendra s'ajouter le montant, majoré d'une marge, des charges opérationnelles (exploitation) supportées par Fluxys SA.

2. Canalisation Zeebrugge-Eynatten

Le contrat de location est entré en vigueur le 1^{er} octobre 1998, pour une durée de 20 ans en principe, cette dernière pouvant toutefois être prolongée suivant des modalités fixées contractuellement.

Le contrat ne contient pas d'option d'achat.

Jusqu'au terme du «contrat principal», la redevance de transit à payer par Distrigaz & C^o SCA à Fluxys SA sera équivalente au montant de la redevance payée par Fluxys SA à Finpipe GIE, à laquelle viendra s'ajouter le montant, majoré d'une marge, des charges opérationnelles (exploitation) supportées par Fluxys SA.

3. Methania

Le Methania est un méthanier d'une capacité de 131 235 m³. Depuis sa mise en service en 1978, le Methania a été loué par la Société sur base d'un contrat d'affrètement à long terme qui se terminait en 2014.

Le loyer correspond au remboursement des coûts d'exploitation du Methania, augmenté d'une marge (management fee).

La Société a acquis le Methania en juin 2005.

4. Mourad Didouche

Le Mourad Didouche est un méthanier d'une capacité d'environ 130 000 m³ qui est la propriété de la société algérienne SNTM-Hyproc.

Le Mourad Didouche est loué par la Société depuis sa mise en service en 1989 et le contrat de location-financement court jusqu'au 30/09/2006.

Le loyer équivaut au remboursement d'une partie fixe (CAPEX) et variable (OPEX), cette dernière étant indexée tous les trimestres suivant une formule prévue au contrat. Le contrat est libellé en USD.

La juste valeur des créances de location-financement du Groupe est estimée à 197,34 millions d'euros au 31/12/2005, sur base d'une actualisation des cash flows à un taux de marché et la juste valeur des dettes de location-financement du Groupe est estimée à 225,53 millions d'euros au 31/12/2005 sur base de la même méthode.

Annexe 9

Contrat de location simple (groupe en tant que bailleur)

Montant total des loyers minimaux futurs en vertu de contrats de location simple non résiliables

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
À moins d'un an	9 451	8 185
À plus d'un an mais à moins de cinq ans	37 803	32 741
À plus de cinq ans	113 408	106 407
Total à plus d'un an	151 211	139 147
TOTAL	160 662	147 332

Il convient de noter que le contrat sous revue ne prévoit pas de loyer conditionnel qu'il y aurait lieu de comptabiliser en résultats.

Taux EUR/USD au 31 décembre (BCE)

1,1797

1,3621

Description générale des principales dispositions des contrats de location simple

Le contrat porte sur un méthanier détenu par le Groupe en co-propriété.

La durée du contrat est de 20 ans et le client dispose d'une option pour étendre celle-ci à concurrence de 3 périodes de 3 ans chacune.

La devise de la transaction est le USD.

Le contrat ne prévoit ni option d'achat, ni transfert de propriété au preneur à la fin du contrat.

Annexe 10

Autres actifs non-courants

[en milliers d'euros]	Exercice	Exercice précédent
Cautionnement TVA sur importations		
Valeur comptable au 1^{er} janvier	8 733	10 295
(Diminution)/Augmentation Première consolidation	-5 669	-1 562
Hors du périmètre de consolidation Écart de conversion (négatifs)/positifs		
Valeur comptable au 31 décembre	3 064	8 733
Autres cautions		
Valeur comptable au 1^{er} janvier	8	309
(Diminution)/Augmentation Première consolidation	1 551	-301
Hors du périmètre de consolidation Écart de conversion (négatifs)/positifs		
Valeur comptable au 31 décembre	1 559	8
TOTAL DES AUTRES ACTIFS NON-COURANTS	4 623	8 741

Le montant du cautionnement TVA sur importation s'est fortement réduit à la clôture de l'exercice [3,06 millions d'euros contre 8,73 millions d'euros au terme de l'exercice précédent], à la suite de la transposition, au 1^{er} janvier 2005, en droit belge, des dispositions prévues par la directive TVA 2003/92/CE du Conseil, qui modifient les règles relatives au lieu de livraison du gaz et de l'électricité, et qui exonèrent notamment de TVA, l'importation de gaz par le réseau de distribution.

Le paiement d'une caution de 1,5 millions d'euros à un opérateur étranger, dans le cadre d'un contrat d'acheminement de gaz naturel pour les activités de la Société hors Belgique,

explique l'évolution à la hausse du total des autres cautions.

Annexe 11

Stocks

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable brute		
Matières premières	304	215
Marchandises (gaz naturel)	172 479	99 278
TOTAL	172 783	99 493
Valeur comptable des stocks comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de vente		
Matières premières	0	0
Marchandises (gaz naturel)	0	0
TOTAL	0	0
Coûts des stocks comptabilisés en charge		
Matières premières	-89	140
Marchandises (gaz naturel)	-73 201	12 253
TOTAL	-73 290	12 393
Pertes de valeur	0	0
Reprise de pertes de valeur	0	0
Circonstances ou événements ayant conduit à la reprise		

Les stocks sont constitués essentiellement par du gaz naturel.

La valeur comptable des stocks de gaz naturel a augmenté par rapport à l'exercice précédent sous l'effet combiné de l'augmentation de quantités stockées et de la hausse du prix unitaire moyen du stock.

En prenant la moyenne de l'indice ZIG (Dow Jones Zeebrugge Index for Natural Gas) du mois de décembre comme indice de référence, il n'y a pas lieu d'acter de perte de valeur lors de la valorisation des stocks en fin d'exercice.

Annexe 12

Créances commerciales
et autres créances

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Créances commerciales	733 238	581 258
Pertes de valeur sur créances commerciales	-987	-1 451
Créances commerciales	732 251	579 807
Autres créances	1 822	1 520
TOTAL	734 073	581 327
Perte de valeur sur créances commerciales		
Bilan	-987	-1 451
Compte de résultats (+ dotations, - reprises)	0	246
Détail des autres créances		
TVA	182	1 477
Autres créances	1 640	43
TOTAL	1 822	1 520

Les créances commerciales comprennent les sommes dues par les clients du Groupe pour fourniture de gaz et autres prestations.

L'augmentation des créances commerciales s'explique par la hausse des tarifs appliqués sur la facturation des volumes vendus durant le mois de décembre de l'exercice, par rapport aux tarifs appliqués sur les livraisons du mois de décembre de l'année précédente, en raison du renchérissement des prix de l'énergie.

La variation constatée entre les deux exercices a aussi été influencée par l'application d'IAS 32/39 à partir du 1^{er} janvier 2005, amenant le Groupe à compenser certains actifs et passifs financiers, lorsqu'il possède un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés.

Un effet similaire pourra être observé, pour les mêmes raisons, lors de l'analyse de l'évolution des dettes commerciales (annexe 19).

L'entrée en vigueur de la directive 77/388/CEE au 1^{er} janvier 2005, modifiant et simplifiant les règles de localisation des livraisons de gaz et d'électricité, explique l'évolution à la baisse des créances TVA sur les opérations réalisées par le Groupe sur le territoire européen.

La valeur comptable, au coût historique, des créances qui sont consenties dans des conditions commerciales normales, approche leur juste valeur.

Les créances commerciales sont soumises à intérêt de retard en cas de paiement tardif du client, conformément aux conditions contractuelles de ventes.

Annexe 13

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Dépôts en banque à court terme (moins de 3 mois)	952 218	854 919
Comptes courants bancaires	2 240	835
Caisse	12	11
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE REPRIS AU BILAN	954 471	855 765

Cette rubrique comprend principalement des dépôts en comptes, à des conditions de marché, sur un horizon de placement à court terme.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie approche leur juste valeur du fait de leur échéance à court terme.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 954,47 millions d'euros à la clôture de l'exercice, contre 855,77 millions d'euros au terme de l'exercice précédent.

Le détail des flux de l'exercice est exposé dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Annexe 14

Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Produits acquis	8 168	1 519
Charges à reporter	12 948	13 143
Assurances	11 440	11 391
Autres	1 508	1 752
TOTAL	21 116	14 662

Les produits acquis comprennent principalement les proratas d'intérêts sur placements de trésorerie, acquis à la clôture de l'exercice mais non encore perçus.

Les charges à reporter comprennent principalement les quotes-parts de charges d'exploitation (principalement des frais d'assurances) facturées durant l'exercice mais qui doivent être supportées, en partie ou en totalité, par l'exercice comptable suivant.

L'évolution des « Produits acquis » constatée par rapport à l'exercice précédent s'explique par une activité plus importante de la Société en matière de couverture, au moyen d'instruments financiers, des risques de prix sur matières premières (annexe 31).

Annexe 15

Capital social

	Exercice	Exercice précédent
Nombre d'actions	702 636	702 636
Capital social (en milliers d'euros)	66 228	66 228

Le capital est entièrement libéré et se décompose en parts sociales, sans valeur nominale, de catégorie A, B, C et D.

Les parts sociales de catégorie A sont détenues par SUEZ-Tractebel (292 472 parts) et par Publigas (58 847 parts).

Les parts sociales de catégorie B sont détenues par Publigas (116 812 parts).

Les parts sociales de catégorie C sont détenues par SUEZ-Tractebel (73 164 parts) et par Publigas (43 942 parts).

Les parts sociales de catégorie A, B et C ne sont pas négociables sur Euronext Brussels, contrairement aux parts sociales de catégorie D, qui sont au nombre de 117 398 parts, dont 36 571 sont aux mains de SUEZ-Tractebel.

Les droits conférés à l'action spécifique détenue par l'État belge sont exposés en détail dans la section « Corporate governance » du rapport annuel.

Le capital social n'a pas connu d'évolution durant l'exercice sous revue.

Les statuts ne contiennent pas de dispositions relatives au capital autorisé et conditionnel.

Annexe 16

Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Au 1 ^{er} janvier	17 593	16 611
Augmentation / (diminution) des prises de participation		
Part du bénéfice net des filiales	4 298	9 201
Part des tiers dans dividendes payés par Finpipe GIE	-2 122	-2 546
Part des tiers dans dividendes payés par ETAC BV	-5 703	-5 704
Élimination de la valeur de la participation de Finpipe GIE en Sofipar SA	-1 843	
Part des tiers dans réserves de Finpipe GIE des exercices précédents, transférés au Groupe suite à l'acquisition de Sofipar SA	-475	
Augmentations de capital		
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	-2	
Transferts provenant de la mise en équivalence		
Écarts de conversion (négatifs) / positifs		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31 DÉCEMBRE	11 746	17 562
Impact IAS 32 et 39 au bilan ouverture au 1 ^{er} janvier 2005		31
Bilan au 1^{er} janvier 2005		17 593

Les variations constatées par rapport à l'exercice précédent s'expliquent d'une part par l'acquisition de Sofipar SA (annexe 7), ayant réduit la part des minoritaires en Finpipe GIE et d'autre part, par le fait que l'activité de la coentreprise ETAC BV, qui est intégrée, pour rappel, selon la méthode de l'intégration proportionnelle, s'est limitée à un trimestre en 2005, contre une année complète en 2004 (annexe 7).

Le lecteur se référera aussi à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Annexe 17

Provisions

(en milliers d'euros)	Contrats déficitaires		Autres		Total	
	Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
TOTAL PROVISIONS (COURANT ET NON COURANT)						
Au 1 ^{er} janvier	121 417	110 862	4 393	8 367	125 810	119 229
Nouvelles provisions constituées	14 370	0	0	0	14 370	0
Augmentation des provisions	40 030	10 244	2 680	2 621	42 710	12 865
Augmentation des montants actualisés	3 483	10 200	0	0	3 483	10 200
Dotations	179 300	131 306	7 073	10 988	186 373	142 294
Première consolidation						
Utilisation durant l'exercice	-6 036	-5 407	-1 877	-6 595	-7 913	-12 002
Reprises de provisions	-130 581	-4 482	0	0	-130 581	-4 482
Écarts de conversion (positifs) / négatifs						
Au 31 décembre	42 683	121 417	5 196	4 393	47 879	125 810
Provisions courantes	18 294	11 443			18 294	11 443
Provisions non courantes	24 389	109 974	5 196	4 393	29 585	114 367

Contrats déficitaires

Des provisions ont été constituées afin de tenir compte des risques ou des charges potentiels, liées à l'exécution de certains contrats en rapport avec l'approvisionnement en gaz ou son acheminement.

Ces contrats sont considérés comme déficitaires au sens d'IAS 37 (Provisions, Contingent liabilities and Contingent Assets) dans la mesure où il est estimé que les coûts inévitables à encourir par le Groupe pour satisfaire aux obligations

prévues par les contrats, sont supérieurs aux avantages économiques attendus de ces mêmes contrats.

Les échéances attendues des sorties d'avantages économiques résultant de ces provisions, s'échelonnent entre 2006 et 2018.

Les montants estimés sont actualisés en fonction de la date probable de survenance des dépenses.

La juste valeur de ces provisions est aussi estimée sur la base de valeurs de marché, parfois avec l'implication d'experts ou d'organismes indépendants.

Le Groupe a repris certaines provisions qui avaient été contractées lors d'exercices précédents pour un montant de 121,94 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Le total des provisions comptabilisées sur contrats qualifiés de déficitaires par le référentiel IFRS, s'élève à 24,39 millions d'euros au terme de l'exercice (109,97 millions d'euros au terme de l'exercice précédent).

Autres provisions

Les autres provisions concernent principalement la couverture de charges spécifiques propres au secteur gazier.

L'échéancier attendu du règlement de ces provisions est incertain.

La direction estime qu'il existe peu d'incertitudes relatives au montant ou à l'échéance des sorties d'avantages économiques et que dès lors l'estimation du montant des provisions peut être considérée comme fiable.

Aucun remboursement de provision n'est attendu.

Annexe 18

Avantages du personnel

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

En Belgique, des conventions collectives régissent les droits du personnel des sociétés du secteur de l'Électricité et du Gaz.

Ces conventions, applicables au personnel «barémisé» engagé avant le 1^{er} juin 2002 et au personnel cadre engagé avant le 1^{er} mai 1999, prévoient des avantages permettant au personnel d'atteindre, pour une carrière complète et y compris la pension légale, un complément de pension de retraite égal à 75 % du dernier revenu annuel. Ces compléments sont partiellement réversibles aux ayants droit. Il s'agit de régimes à prestations définies.

Les obligations résultant de ces plans de pensions sont financées auprès de plusieurs fonds de pension établis pour le secteur de l'Électricité et du Gaz et de compagnies d'assurances.

Les plans de pensions sont alimentés par des cotisations des salariés et des employeurs. Les cotisations des employeurs sont déterminées annuellement sur la base d'une expertise actuarielle. Elle a pour but de vérifier que les obligations légales en matière de financement minimum sont remplies et que le financement à long terme des prestations est assuré.

Le personnel «barémisé» engagé à partir du 1^{er} juin 2002 et le personnel cadre engagé à partir du 1^{er} mai 1999 bénéficient de régimes à cotisations définies. Notons toutefois que, pour les cotisations versées depuis le 01/01/2004, la loi impose un rendement annuel moyen sur la carrière d'au moins 3,25 % sur les cotisations des employeurs et d'au moins 3,75 % sur les cotisations des salariés, le déficit éventuel étant à charge

de l'employeur. Étant donné que les rendements réels sont largement supérieurs aux taux minimum garantis depuis 2004, aucune provision n'a été constatée. Les cotisations versées en 2005 par les employeurs pour ces régimes se montent à 182000 euros.

Distrigaz accorde également des régimes de prépension, d'autres avantages postérieurs à l'emploi tels que le remboursement de frais médicaux et des réductions tarifaires, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté). Ces avantages ne font pas l'objet de pré-financements.

Les montants des engagements du groupe sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice			Exercice précédent		
	Retraites	Autres engagements	Total	Retraites	Autres engagements	Total
VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE						
Dettes actuarielles début de période	-18 762	-2 743	-21 505	-18 315	-1 527	-19 842
Coût normal	-671	-158	-829	-655	-143	-798
Intérêt sur la dette actuarielle	-881	-139	-1 020	-844	-124	-968
Cotisations des salariés	-47	0	-47	-40	0	-40
Modification de régime	0	0	0	0	0	0
Acquisitions/Cessions	0	0	0	0	0	0
Réductions/Cessions de régimes	0	0	0	0	0	0
Pertes et gains actuariels	-1 766	-373	-2 139	936	-992	-56
Prestations payées	2 198	57	2 255	156	43	199
Autres (écarts de conversion)	0	0	0	0	0	0
Dettes actuarielles fin de période	-19 929	-3 356	-23 285	-18 762	-2 743	-21 505
VARIATION DES ACTIFS DE COUVERTURE						
Juste valeur des actifs en début de période	16 710	0	16 710	16 239	0	16 239
Rendement réel des actifs	1 981	0	1 981	-198	0	-198
Cotisations des employeurs	196	57	253	785	43	828
Cotisations des salariés	47	0	47	40	0	40
Acquisitions/Cessions	0	0	0	0	0	0
Réductions/Cessions de régimes	0	0	0	0	0	0
Prestations payées	-2 198	-57	-2 255	-156	-43	-199
Autres (écarts de conversion)	0	0	0	0	0	0
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	16 736	0	16 736	16 710	0	16 710
Couverture financière	-3 193	-3 356	-6 549	-2 052	-2 743	-4 795
Écarts actuariels non constatés	704	419	1 123	30	59	89
Coûts des services passés non constatés	0	0	0	0	0	0
Pertes et gains actuariels sur transition	0	0	0	0	0	0
Plafonnement d'actifs	0	0	0	0	0	0
Engagements nets de retraites	-2 489	-2 937	-5 426	-2 022	-2 684	-4 706
TOTAL PASSIF	-2 489	-2 937	-5 426	-2 022	-2 684	-4 706
TOTAL ACTIF	0	0	0	0	0	0

La charge constatée au titre des retraites et engagements assimilés sur l'exercice se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Coûts des services rendus de la période	-829	-798
Intérêts sur actualisation	-1 019	-968
Rendement attendu	889	769
Profits ou pertes actuariels	-13	-933
Coûts des services passés		0
Profits ou pertes sur réduction, cessions, liquidation		0
Événements exceptionnels		0
Plafonnement d'actifs		0
TOTAL	-972	-1930

Les coûts des services rendus de la période sont comptabilisés en frais de personnel et dans les dotations nettes aux provisions.

Les variations des provisions pour retraites et autres engagements assimilés au bilan sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Exercice		Total
	Retraites	Autres engagements	
Engagement net au début de période	-2 023	-2 684	-4 707
Coût net de la période	-662	-310	-972
Cotisations patronales de la période	196	57	253
Engagement net à la fin de la période	-2 489	-2 937	-5 426

L'allocation des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs est la suivante :

	Exercice	Exercice précédent
Placements actions	32 %	32 %
Placements obligations	47 %	47 %
Immobilier	8 %	8 %
Autres (y compris monétaires)	13 %	13 %
	100 %	100 %

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées avec des actuaires qualifiés. Les hypothèses clé sont présentées comme suit :

	Exercice		Exercice précédent	
	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Taux d'actualisation	3,80 %	3,80 %	4,70 %	4,70 %
Taux d'augmentation salariale	3,90 %	3,90 %	3,90 %	3,90 %
Rendement attendu des actifs	5,40 %		5,00 %	
Taux d'augmentation des frais médicaux		2,90 %		2,90 %

Annexe 19

Dettes commerciales et autres dettes

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Dettes commerciales	876 244	525 973
Dettes fiscales	61 853	64 834
Dettes sociales	1 264	1 559
Autres dettes	15 607	47 527
TOTAL	954 967	639 893

Les dettes commerciales comprennent les sommes dues aux fournisseurs du Groupe pour fourniture de gaz et autres prestations.

Elles sont soumises à intérêt en cas de retard de paiement, suivant les conditions contractuelles d'achat, fixées de commun accord avec les fournisseurs.

L'augmentation du poste «Dettes commerciales», constatée par rapport à l'exercice précédent, est essentiellement à attribuer au renchérissement des prix de l'énergie. Une évolution similaire peut d'ailleurs être observée lors de l'analyse de la rubrique «Créances commerciales et autres créances» (annexe 12).

La rubrique «Dettes fiscales» comprend essentiellement la dette en matière de TVA et de précompte professionnel relative aux opérations du mois de décembre.

La rubrique «Autres dettes» reprend quant à elle principalement le montant de dividendes à verser aux tiers par les filiales au titre de l'exercice comptable précédent (8,56 millions d'euros en 2004 et 8,58 millions d'euros en 2005). Elle comprend également pour l'exercice précédent, le prix convenu entre parties, mais pas encore payé, pour le rachat d'une participation de 4 % dans Interconnector (UK) Ltd.

La valeur comptable au coût historique des dettes qui sont toutes consenties dans des conditions commerciales normales approchent leur juste valeur.

Annexe 20

Dettes financières courantes
et non courantes

Des informations sont mentionnées ci-dessous sur les dispositions contractuelles du Groupe en matière de prêts et d'emprunts portant intérêts, qui couvrent des dettes financières (courantes et non-courantes).

Des informations sur les dettes de location-financement sont également fournies en annexe 8.

Passifs non courants

(en milliers d'euros)	Taux Nominal	Exercice	Exercice précédent
Établissements de crédit	4,41 %	23 860	27 269
	5,483 %	9 758	9 485
Autres emprunts	4,05 %	10 488	12 395
	4,05 %	4 894	5 784
	4,38 %	18 161	21 187
Total des autres dettes financières		67 162	76 120

Les dettes financières à long terme se rapportent principalement aux emprunts à plus d'un an découlant des contrats conclus par le GIE Finpipe avec la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) dans le cadre du financement de la construction de la canalisation Zeebrugge-Eynatten (RTR) et avec Cocetrel dans le cadre du financement de la construction des canalisations Zeebrugge-Blaregnies (TROLL). Tous ces emprunts sont soumis à des taux fixes.

Cette rubrique comprend également un emprunt au taux fixe de 6 687 500 GBP, revalorisé au taux de clôture.

Les «Autres dettes financières» non courantes se contractent d'un exercice à l'autre sous l'effet du transfert de fin d'exercice vers les «Autres dettes financières» courantes (transfert de la quote-part à plus d'un an échéant l'année suivante).

Passifs courants

(en milliers d'euros)	Taux Nominal	Exercice	Exercice précédent
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	4,41 %	3 409	3 409
	4,05 %	1 907	1 907
	4,05 %	890	890
	4,38 %	3 027	3 027
Autres emprunts	2,16 %	82 025	91 995
Total des autres dettes financières		91 257	101 227
TOTAL DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES		158 419	177 348

Cette rubrique comprend la quote-part des emprunts à plus d'un an qui vient à échéance durant l'année qui suit l'exercice clôturé et des autres emprunts.

Les dettes financières à court terme se rapportent principalement aux emprunts à plus d'un an échéant dans l'année découlant des contrats conclus par le GIE Finpipe avec la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) et de l'émission de billet de trésorerie dans le cadre du financement de la construction de la canalisation Zeebrugge-Eynatten (RTR). L'émission de billet de trésorerie est soumise à un taux variable trimestriel de 2,16 % à la clôture contre 2,139 % en 2004.

Les dettes financières à court terme se composent également des emprunts découlant des contrats conclus par le GIE Finpipe avec Cocetrel dans le cadre du financement de la construction des canalisations (TROLL). Tous ces emprunts sont soumis à des taux fixes.

La dette financière totale est remboursable comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
à la demande endéans un an	91 257	101 227
dans la deuxième année	9 232	9 232
dans les années 3 à 5	37 455	37 181
après 5 ans	20 475	29 707

Conformément à IAS 32 (§86 et § 92), la juste valeur des emprunts des dettes financières (intérêts courus exclus) est de :

(en milliers d'euros)	Exercice
Banque Européenne d'Investissement	28 499
Fortis Banque (en milliers de livres sterling)	9 982
Emprunts Cocetrel	40 687
Billets de trésorerie	82 025

La variation des «Autres dettes financières» courantes s'explique par les remboursements de billets de trésorerie qui diminuent de 9,97 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

Annexe 21

Actifs et passifs d'impôts différés

Des impôts différés actifs et passifs sont enregistrés au bilan sur les différences temporaires qui découlent du fait que les autorités fiscales évaluent les actifs et passifs avec des règles différentes de celles qui sont utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les variations des impôts différés bilantaires survenues au cours de l'exercice écoulé, sont enregistrées dans le compte de résultats, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les fonds propres.

Les impôts différés sont calculés sur base des taux d'imposition en vigueur, ou en cas de changement, des taux déjà votés et qui sont attendus au moment de l'enregistrement des impôts à payer (ou à récupérer) dans la comptabilité statutaire.

Sauf si une distribution est prévue, aucun impôt différé n'est calculé sur les bénéfices non distribués des filiales.

Les actifs et passifs d'impôts différés reconnus par le Groupe et les mouvements subséquents se répartissent comme suit :

Les postes d'actif du bilan

	Canalisations	Méthaniers	Stocks	Instruments financiers	Total
<small>(en milliers d'euros)</small>					
Situation au 1^{er} janvier de l'exercice précédent (passif : négatif / actif : positif)	-97 377	-21 974	-1 483	0	-120 834
Charge (produit) enregistrée au compte de résultats de l'exercice précédent	3 615	-148	-2 675	0	792
Charge (produit) enregistrée aux capitaux propres de l'exercice précédent	0	0	0	0	0
Acquisitions/Cessions de filiales	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre de l'exercice précédent	-93 762	-22 122	-4 158	0	-120 042
Impact IAS 32 et 39 bilan ouverture 1/1/05				-32 369	
	Canalisations	Méthaniers	Stocks	Instruments financiers	Total
Situation au 1^{er} janvier de l'exercice	-93 762	-22 122	-4 158	-32 369	-152 411
Charge (produit) enregistrée au compte de résultats de l'exercice	3 791	- 5 550	-7 502	-59 649	- 68 910
Charge (produit) enregistrée aux capitaux propres de l'exercice	0	0	0	0	0
Acquisitions/Cessions de filiales	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre de l'exercice	-89 971	27 672	-11 660	-92 018	-221 321

Les postes du passif du bilan

	Canalisa- tions	Méthaniers	Instru- ments financiers	Provisions	Autres passifs courants	Ecarts de conversion	Pensions	Total
(en milliers d'euros)								
Situation au 1^{er} janvier de l'exercice précédent (passif : négatif / actif : positif)	78 611	6 332	0	-62 148	-44 113	-350	1 225	-20 443
Charge (produit) enregistrée au compte de résultats de l'exercice précédent	-5 512	-2 388	0	-2 638	11 033	225	375	1 095
Charge (produit) enregistrée aux capitaux propres de l'exercice précédent	0	0	0	0	0	0	0	0
Acquisitions/Cessions de filiales	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre de l'exercice précédent	73 099	3 944		-64 786	-33 080	-125	1 600	19 348
Impact IAS 32 et 39 bilan ouverture 1/1/05			27 160					
	Canalisa- tions	Méthaniers	Instru- ments financiers	Provisions	Autres passifs courants	Ecarts de conversion	Pensions	Total
Situation au 1^{er} janvier de l'exercice	73 099	3 944	27 160	-64 786	-33 080	-125	1 600	7 812
Charge (produit) enregistrée au compte de résultats de l'exercice	-5 247	5 798	85 275	-4 536	12 361	101	224	93 976
Charge (produit) enregistrée aux capitaux propres de l'exercice	0	0	-4 981	0	0	0	0	-4 981
Acquisitions/Cessions de filiales	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre de l'exercice	67 852	9 742	107 454	-69 322	-20 719	-24	1 824	96 807

Il n'y a pas de différences temporelles pour lesquelles aucun impôt différé actif et passif n'est reconnu.

Conformément aux méthodes comptables du Groupe, les actifs et passifs d'impôts différés d'une même entité ont été compensés au bilan.

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Impôts différés sur les postes d'actif du bilan	-221 321	-120 042
Impôts différés sur les postes de passif du bilan	96 807	-19 348
	-124 514	-139 390
Variation impôts différés actif/passif de l'année	-14 876	-1 887
Impact des impôts différés au résultat	-25 067	-1 887

La variation de l'année s'explique principalement par les ajustements comptabilisés sur les rubriques « Stocks », « Immobilisations corporelles » (« Méthania », suite à la mise en place de la division shipping à partir du 05/10/2005), l'application des normes IAS 32/39 et au rejet de passifs non considérés comme tels par le référentiel IFRS.

TONNAGE TAX

À la suite de l'achat du Méthania (voir annexe 6) en juin 2005, la Société a créé une division shipping (Distrigas Shipping, Division of Distrigas nv/sa), afin de pouvoir gérer de manière optimale sa capacité de transport de GNL.

La division shipping est indépendante et opère de façon autonome au sein de la Société.

Elle a pour finalité la gestion technique, opérationnelle et commerciale du Méthania.

Par sa lettre du 13 mai 2005, la Commission dite de ruling a octroyé, sous certaines conditions, à la division shipping, le bénéfice du régime de la « tonnage tax », dont les modalités d'application sont exposées aux articles 115 à 120 de la loi-programme du 2 août 2002, tel que modifiée par la loi-programme du 27 décembre 2004.

Ce régime fiscal particulier est accordé aux sociétés de navigation maritime.

Il consiste, pour la Société, dans le paiement d'un impôt forfaitaire sur les revenus imposables de la division shipping, calculé sur base du tonnage du bateau (Methania).

Étant donné que les conditions imposées par la Commission de ruling pour pouvoir bénéficier du régime sont réunies à partir du 5 octobre 2005, la Société a appliqué le régime du « tonnage tax » à partir de cette date.

Annexe 22

Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le revenu comprend l'impôt courant et l'impôt différé :

- L'impôt courant représente l'impôt payé ou à payer (récupéré ou à récupérer) sur le revenu imposable de l'exercice écoulé, ainsi que tout ajustement portant sur l'impôt payé ou à payer (récupéré ou à récupérer) relativement aux années antérieures,
- L'impôt différé représente l'impôt qui sera seulement dû (ou récupéré) au cours d'exercices futurs mais qui a

déjà été comptabilisé au titre de l'exercice écoulé et qui correspond à la variation des impôts différés bilantaires (cfr. infra).

La charge fiscale différée qui se rapporte à des éléments comptabilisés dans les fonds propres est également enregistrée dans ces derniers.

1. Relation entre la charge d'impôt et le bénéfice comptable

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Impôt courant	114 487	98 689
Ajustements des impôts courants liés à des exercices précédents	-114	-55
Impôts différés	-25 067	-1 887
TOTAL IMPÔT	89 305	96 747
Résultat avant impôt	296 909	307 880
Impôt théorique	100 919	104 648
Taux d'imposition théorique	33,99 %	33,99 %

Le taux utilisé est le taux domestique de 33,99 %.

2. Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt applicable

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Différence sur taux d'imposition étrangers	-1 301	-3 298
Dividendes perçus non taxables	-3 651	-1 463
Autres éléments non taxables	-3 214	-3 131
Dépenses non déductibles	303	144
Impact des pertes reportées	0	0
Utilisation d'impôts différés non reconnus lors d'années antérieures	0	0
Utilisation d'impôts différés non reconnus dans l'année courante	-2 951	0
Ajustements d'impôts sur les périodes antérieures	-114	-48
Autres	-686	-107
Impôt réel	89 305	96 747
Taux d'imposition réel	30,08 %	31,42 %

Annexe 23

Autres passifs courants

Passifs courants

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Revenus à reporter	3 955	2 729
Charges à imputer	779	729
Total des autres passifs courants	4 734	3 458

Les revenus à reporter comprennent principalement la quote-part du chiffre d'affaire comptabilisé à la clôture de l'exercice, mais se rapportant à l'exercice comptable suivant.

Les charges à imputer comprennent principalement les proratas d'intérêts courus sur les emprunts à la clôture de l'exercice mais dont la totalité de la charge sera supportée l'exercice comptable suivant.

Annexe 24

Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
VENTES GAZ	3 645 934	2 784 720
TRANSIT	113 423	115 388
Commercialisation de la capacité de transit des canalisations rTR, TROLL et Interconnector	113 423	115 388
AUTRES PRESTATIONS	44 071	43 539
L'affrètement du méthanier « Berge Boston »	10 585	10 491
Commercialisation de la capacité de transport de la canalisation SEGEO	3 602	15 710
Services annexes à la vente de gaz	29 884	17 338
TOTAL	3 803 428	2 943 647

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés aux activités suivantes :

- Ventes de gaz,
- Transit,
- Autres prestations.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est établi à 3 803,43 millions d'euros au 31 décembre 2005, contre 2 943,65 millions d'euros au terme de l'exercice précédent, soit une augmentation de 859 781 milliers d'euros ou 29,2 %.

Les ventes de gaz naturel y ont contribué à concurrence de 96 % et enregistrent une importante progression par rapport au 31.12.2004, essentiellement sous l'effet de l'augmentation du prix du gaz naturel.

Le chiffre d'affaires de l'activité transit (environ 3 % du chiffre d'affaires global) se contracte pour sa part légèrement

d'un exercice à l'autre, suite à une diminution des ventes de transit à court terme.

Enfin, la diminution du chiffre d'affaires relatif à la commercialisation de la capacité de la canalisation s Gravenvoeren-Blaregnies s'explique par le fait qu'elle a seulement porté sur un trimestre d'activités en 2005, contre une année complète lors de l'exercice précédent.

L'évolution du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par marché géographique est aussi présentée et commentée dans la section relative à « l'Information sectorielle » (annexe 4).

Annexe 25

Autres produits opérationnels

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Frais rechargés	125	143
Produits relatifs aux assurances	88	3531
Revenus de gestion administrative	52	51
Autres produits	116 397	5
Total des autres produits opérationnels	116 662	3730

Cette rubrique reprend principalement les frais rechargés, les indemnités perçues de sociétés d'assurance, les revenus de la gestion administrative des filiales et entreprises associées ainsi que d'autres produits.

Les «Autres produits» comprennent également les revenus, à caractère opérationnel, des instruments financiers auxquels le Groupe a recours pour se couvrir des différents risques découlant de ses activités commerciales.

Les «Produits relatifs aux assurances» de l'exercice précédent comprennent une indemnité, ponctuelle, perçue dans le cadre de la politique menée par le Groupe en matière d'assurances, ayant notamment pour objectif de couvrir les risques liés aux conditions climatiques qui sont de nature à affecter négativement l'évolution des ventes, en particulier sur le marché de la distribution publique (resellers).

La forte augmentation des «Autres produits» s'explique par l'enregistrement des revenus, à caractère opérationnel, d'instruments financiers destinés à couvrir différents risques. Il convient aussi de noter que le nombre de transactions de ce type qui ont été effectuées durant l'exercice 2005 a été particulièrement élevé.

Annexe 26

Complément d'information sur les charges opérationnelles par nature

Le tableau ci-dessous présente des informations supplémentaires sur la façon dont les principales charges opérationnelles, classées par nature, sont affectées aux rubriques du compte de résultats.

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Approvisionnements	3 550 703	2 582 533
Achats	3 282 197	2 227 100
Variation des stocks (annexe 11)	-73 290	12 393
Coût de transport	236 562	221 065
Belgique	210 974	201 592
Autres	25 588	19 473
Coût de stockage	40 373	48 289
Belgique	34 695	36 640
Autres	5 678	11 649
Coût terminalling GNL	46 719	50 627
Coût transit	18 143	23 060
Frais de personnel	12 627	10 724
Amortissements	21 458	22 724
Amortissements des immobilisations incorporelles (annexe 5)	14	14
Amortissements des immobilisations corporelles (annexe 6)	21 444	22 711
Pertes de valeur		246
Pertes de valeur sur stocks (annexe 11)		
Pertes de valeur sur créances commerciales (annexe 12)		246
Autres charges opérationnelles (annexe 27)	-30 888	24 775
TOTAL	3 553 900	2 641 002

La rubrique «Approvisionnements» (3550,70 millions d'euros en 2005 pour 2582,53 millions d'euros en 2004) comprend intégralement les coûts d'approvisionnement enregistrés dans les comptes du Groupe, diminués par l'élimination

des charges réciproques pour un montant de 46,92 millions d'euros à la clôture contre 26,17 millions d'euros en 2004.

Outre les achats de gaz naturel (3282,20 millions d'euros en 2005 pour 2227,10 millions d'euros en 2004) et les varia-

tions des stocks de gaz, elle intègre également les frais d'acheminement pour 236,56 millions d'euros en 2005 contre 221,07 millions d'euros en 2004, de stockages pour 40,37 millions d'euros en 2005 contre 48,29 millions d'euros en 2004 et de terminalling GNL pour 46,72 millions d'euros en 2005 contre 50,63 millions d'euros en 2004 ainsi que les redevances de transit (18,14 millions d'euros en 2005 pour 23,06 millions d'euros en 2004), l'ensemble de ces charges étant liées aux activités commerciales du Groupe sur le territoire européen.

La rubrique «Autres charges opérationnelles» fait l'objet d'informations complémentaires à l'annexe 27.

Par rapport à l'exercice précédent, on notera :

- la hausse du coût d'approvisionnement sous l'effet combiné de la croissance des volumes achetés et de l'augmentation des prix du gaz ;
- la progression des coûts de transport des zones géographiques «Belgique» et «Autres» (en dehors de la Belgique), qui s'explique naturellement par la croissance des volumes vendus (et donc transportés), sur le marché français principalement ;
- la baisse des coûts de stockage, plus particulièrement en France («Autres»);
- l'augmentation des frais de personnel, suite à la croissance de l'effectif.

Annexe 27

Autres charges opérationnelles

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Loyers, charges locatives - Frais d'entretien et de réparations	1 263	1 269
Frais de consultance, d'études, d'outsourcing et autres rétributions de tiers	14 151	10 555
Redevances	346	283
Assurances	2 595	2 361
Autres charges	32 124	10 419
Provisions	-81 414	-3 619
Sinistres payés	47	3 507
Total des autres charges opérationnelles	-30 888	24 775

Pris globalement, l'ensemble des frais commerciaux, généraux et administratifs progressent légèrement par rapport à l'exercice précédent.

À partir du 1^{er} janvier 2005, les «Autres charges» concernent aussi certaines charges, à caractère opérationnel, liées aux couvertures de risques commerciaux au moyen d'instruments financiers.

La variation constatée dans les «Provisions», par rapport à l'exercice précédent, est essentiellement attribuée aux reprises de provisions enregistrées en 2005 et commentées dans l'annexe 17.

Le poste «Sinistres payés» comprend le montant des sinistres de l'exercice qui ont été indemnisés par la filiale (entité ad hoc) de réassurance du Groupe, Distri Ré SA.

Annexe 28

Résultat opérationnel courant

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Chiffre d'affaires	3 803 428	2 943 647
Autres produits opérationnels	116 662	3 730
Charges opérationnelles	-3 553 900	-2 641 002
Approvisionnements	-3 550 703	-2 582 533
Frais de personnel	-12 627	-10 724
Amortissements	-21 458	-22 724
Pertes de valeur		-246
Autres charges opérationnelles	30 888	-24 775
Résultat opérationnel courant (EBIT)	366 190	306 375

L'EBIT progresse d'environ 20 % par rapport à 2004 pour s'établir à 366,19 millions d'euros.

Il convient toutefois de nuancer cette tendance qui intègre en effet des résultats réalisés par le Groupe durant l'exercice, dans le cadre de sa politique de couverture de risques sur les marchés des matières premières.

Le Groupe a repris certaines provisions qui avaient été constituées lors d'exercices comptables précédents, ce qui a dès lors influencé positivement l'EBIT de l'exercice.

Le mouvement net des provisions avait eu une influence neutre sur l'EBIT de l'année précédente.

Abstraction faite des deux facteurs particuliers cités ci-dessus, il y a lieu de noter une certaine érosion des marges opérationnelles, en raison de la pression concurrentielle et de conditions de marché moins favorables qu'en 2004 pour l'activité d'arbitrage.

Les frais commerciaux, généraux et administratifs du Groupe sont en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent, notamment à la suite de l'accroissement de l'effectif du personnel.

Enfin, l'activité transit clôture l'exercice à un niveau proche de celui de l'année précédente.

Annexe 29

Produits financiers

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Produits des participations	11 326	4 531
Produits financiers de location-financement	13 149	14 253
Produits des placements	20 378	24 822
Instruments financiers	0	4 892
Résultats de change latents	0	335
Produits sur actifs circulants	20 378	19 595
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	44 853	43 606

Les «Produits des participations» sont constitués par les dividendes payés par Interconnector (UK) Ltd.

Ils augmentent par rapport à l'exercice précédent essentiellement en raison de l'augmentation du pourcentage de participation détenu (qui passe de 10 % à 14 % en 2004 et à 16,41 % en 2005).

Les «Résultats de change latents» se rapportent à l'effet de l'évaluation d'éléments du bilan au taux de clôture.

Par ailleurs, certains revenus ayant un caractère financier sous le référentiel belge et qui ont suivi cette règle lors de l'établissement des états comparatifs IFRS pour l'exercice précédent ont été requalifiés en produits opérationnels.

Le lecteur se référera donc aussi aux commentaires formulés à l'annexe 25.

Les «Produits sur actifs circulants» restent stables par rapport à l'exercice précédent, malgré la hausse de la trésorerie disponible, en raison de la légère diminution du taux d'intérêt moyen sur placements.

Annexe 30

Charges financières

[en milliers d'euros]	Exercice	Exercice précédent
Charges des autres dettes financières	6 672	6 471
Charges financières de location-financement	17 648	17 612
Autres produits / charges financières	3 219	18 058
Résultats de change réalisés	0	2 514
Différences de change débitrices	0	-12 300
Différences de change créditrices	0	14 814
Charges financières : pertes de valeurs	-78	79
Autres charges financières	514	4 594
Autres produits financiers	-701	-82
Actualisation des provisions (sur contrats déficitaires)	3 484	10 200
Résultats de change latents	0	753
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	27 539	42 141

La rubrique «Charges des autres dettes financières» comprend principalement les intérêts sur les emprunts contractés par Finpipe GIE

L'annexe 20 «Dettes financières courantes et non courantes» reprend toutes les informations concernant ces emprunts (taux, période, montants...).

La rubrique «Charges financières de location-financement» reprend les charges financières relatives aux contrats de location-financement commentés dans l'annexe 9.

La rubrique «Autres produits/charges financières» reprend notamment les éléments suivants :

- les pertes de valeurs comptabilisées sur les créances autres que commerciales ou les autres actifs courants,
- les autres charges financières, parmi lesquelles des charges qui sont considérées comme des instruments financiers et traitées suivant les normes IAS 32 et 39 à partir de 2005 (annexe 31),

- le résultat de l'actualisation de certaines provisions, principalement celles couvrant les contrats déficitaires, conformément à IAS 37 (annexe 17) ;
- les résultats de change latents, se rapportant à l'effet de l'évaluation d'éléments du bilan au taux de clôture.

À noter enfin qu' à partir du 1^{er} janvier 2005, certaines charges, considérées comme financières sous le référentiel belge et donc traitées en tant que telles dans les états comparatifs 2004, sont reclassées et requalifiées comme des «Autres charges opérationnelles».

Les charges financières consécutives à l'actualisation de certaines provisions diminuent de manière importante par rapport à l'exercice précédent (-6,72 millions d'euros), suite aux mouvements qui ont été enregistrés sur les provisions qualifiées de contrats déficitaires, qui sont exposés à l'annexe 7.

Annexe 31

Instruments financiers dérivés

L'utilisation d'instruments financiers par la société et les méthodes comptables y afférentes sont expliquées dans la section «Résumé des méthodes comptables significatives». Les données exposées ci-après ne concernent que les instruments dérivés. Les données relatives à d'autres instruments financiers (par exemple les actifs disponibles à la vente, prêts, créances et dettes commerciales) sont reprises dans les sections respectives.

1. SYNTHÈSE

Les montants indiqués dans le tableau qui suit représentent les justes valeurs des dérivés présentés dans le bilan en date du 31 décembre 2005. Il convient de différencier les instruments dérivés de matières premières, de taux de change et de taux d'intérêt.

(en milliers d'euros)	Juste valeur courante	Juste valeur non courante	Juste valeur totale
ACTIF	224 788	47 866	272 654
Dérivés de matières premières	223 329	30 111	253 440
Dérivés de taux de change	1 459	17 755	19 214
Dérivés de taux d'intérêt	0	0	0
PASSIF	268 475	49 588	318 064
Dérivés matières premières	267 734	45 570	313 304
Dérivés de taux de change	212	0	212
Dérivés de taux d'intérêt	529	4 018	4 548
ACTIF moins PASSIF	-43 687	-1 722	-45 410

La juste valeur correspond à la valeur actualisée du volume contractuel multipliée par la différence entre le prix du contrat et les prix correspondants des marchés à terme en fin d'année. Les prix du marché reposent sur les cotations externes du marché actif organisé correspondant. Les risques de crédit et de liquidités sont pris en compte dans le calcul de la juste valeur. En cas de contrats optionnels, le modèle Black '76 est utilisé pour calculer la juste valeur. En raison de la complexité des formules de prix dans certains contrats de vente, les justes valeurs de certains dérivés incorporés sont basées sur des estimations du management, tenant compte de tous les facteurs économiques et de marché pertinents.

2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE MATIÈRES PREMIÈRES

La société achète et vend du gaz physique dans le cadre de contrats à court et long terme. Tous ses contrats d'achat à long terme et la plupart de ses contrats d'achat et de vente de gaz physique à court terme ont été conclus dans le but de satisfaire, et satisfont toujours, aux contraintes auxquelles s'attend la société en matière d'achat, de vente ou d'utilisation. Répondant à la définition de l'usage propre («own use»), ces contrats ne sont pas visés par l'IAS 39. Cependant, en vertu de l'IAS 39, la société est également tenue d'évaluer ses contrats à usage propre (dits «own use»), afin de déterminer s'ils contiennent des dérivés incorporés.

Les contrats de matières premières ne répondant pas aux critères « own use » et les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte sont repris à l'actif ou au passif du bilan et évalués à leur juste valeur. Le tableau qui

suit présente les justes valeurs des instruments dérivés de matières premières, accompagnées de leurs échéances et montants notionnels respectifs.

	Echéance	Montant notionnel net	Juste valeur (milliers d'euros)		
			Courant	Non courante	Total
Dérivés physiques	2006-2008	-9,4 TWh	-90 675	-4 973	-95 648
Dérivés financiers	2006-2008	3,1 TWh	25 287	-3 106	22 181
Dérivés incorporés	2006-2008	-24,2 TWh	-1 799	-10 525	-12 324
Couvertures économiques	2006-2008	-30,5 TWh	-67 187	-18 604	-85 791
Couvertures de flux de trésorerie	2006-2008	0,0 TWh	14 816	2 385	17 202
Négoce pour compte propre	2006-2007	-0,5 TWh	7 966	760	8 726
Total	2006-2008	-31,0 TWh	-44 405	-15 459	-59 863

2.1. Couvertures économiques

Bien que la société établisse autant que possible des positions de couverture « naturelle », elle reste exposée aux fluctuations des prix de matières premières ainsi qu'aux variations des prévisions de volume. Ces différentes expositions sont suivies, rapportées et gérées globalement au niveau du portefeuille, afin de pouvoir profiter de positions compensatoires par matière première, par marché et par période.

Conformément à la politique de gestion du risque de la société, des dérivés physiques et financiers sont conclus afin de couvrir économiquement l'exposition nette du portefeuille. L'IAS 39 n'autorisant pas la comptabilisation des couvertures de portefeuille (« portfolio hedge accounting »), ces positions sont comptabilisées dans le bilan à leur juste valeur, alors que les variations de ces justes valeurs sont enregistrées dans le compte de résultat. Le tableau ci-dessous résume la variation nette de la juste valeur (soit -75,31 millions d'euros) apparaissant dans le compte de résultat au 31 décembre 2005.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2005 Juste valeur			1 ^{er} janvier 2005 (*) Juste valeur	Fluctuation juste valeur
	Courante	Non courante	Total	Total	Total
Dérivés physiques	-90 675	-4 973	-95 648	9 012	-104 660
Dérivés financiers	25 287	-3 106	22 181	3 061	19 120
Dérivés incorporés	-1 799	-10 525	-12 324	-22 556	10 232
TOTAL	-67 187	-18 604	-85 791	-10 483	-75 308

(*) Les normes IAS 32 et IAS 39 sont appliquées par la société depuis le 1^{er} janvier 2005

Les contrats de gaz physique de gré à gré, à terme ou optionnels, permettent de réduire l'exposition nette en terme de volume (en période de pointe hors période de pointe) au niveau du portefeuille, et non au niveau des contrats individuels ou de groupes de contrats. En 2005, la volatilité du prix du gaz a résulté en des variations négatives de la juste valeur qui ont été significatives (-104,66 millions d'euros) et a donc eu un impact matériel sur le résultat de la société durant la même période. Il est cependant important de souligner que ces montants concernent des pertes non réalisées. Les résultats de ces transactions, tels qu'ils apparaîtront finalement dans le compte de résultat une fois réalisées, sont déterminés par la position globale du portefeuille gaz de la société à la date d'échéance de ces contrats, ainsi que par les prix de marché respectifs.

Les prix des contrats d'achat et de vente de gaz à usage propre (« own use ») sont principalement indexés sur le cours du pétrole et des produits pétroliers raffinés. Afin de se couvrir contre cette exposition, la société fait appel à des swaps pétroliers échangeant du variable contre du fixe (« fixed for floating oil swaps »), qui permettent de créer des positions financières compensatoires par rapport à l'exposition pétrolière de l'ensemble du portefeuille. Bien qu'il s'agisse d'éléments de couverture en termes économiques, ces swaps pétroliers ne sont pas reconnus comme des éléments de couverture au sens de l'IAS 39, les indices pétroliers dans les prix contractuels ne pouvant être désignés d'élément couvert dans une couverture de flux de trésorerie. L'évolution de la juste valeur de ces dérivés enregistrée dans le compte de résultat au 31 décembre 2005 s'élève à 19,12 millions d'euros.

Outre les dérivés de matières premières physiques et financiers, la société a identifié, dans certains de ses contrats de vente, des dérivés incorporés de prix plafonds/planchers et des dérivés de change qui ne sont pas considérés comme étant étroitement liés au contrat hôte selon IAS 39. Ces dérivés incorporés sont dès lors comptabilisés dans le bilan à leur juste valeur, les variations de ces justes valeurs apparaissant dans le compte de résultat. Un profit net de 10,23 millions d'euros apparaît ainsi dans le compte de résultat de l'exercice 2005.

2.2. Couverture de flux de trésorerie

En 2005, la société a identifié certains de ses contrats d'achat et de vente à terme comme des couvertures de flux de trésorerie destinés à couvrir les risques de fluctuation des flux de trésorerie futurs. Ces opérations répondent aux critères IAS 39 applicables aux couvertures de flux de trésorerie, selon lesquels les variations de la juste valeur de ces transactions sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à la période de livraison dans la mesure où les couvertures s'avèrent efficaces. En 2005, aucune inefficacité liée aux couvertures de flux de trésorerie n'est apparue. Au 31 décembre 2005, la durée maximale sur laquelle la société couvre son exposition à la fluctuation des flux de trésorerie est de trois ans.

Le profit net réalisé, transféré des capitaux propres vers le compte de résultat pour l'exercice 2005, s'élève à 4,94 millions d'euros. Le résultat (avant impôts) enregistré dans les capitaux propres en 2005 s'élève à 22,14 millions d'euros. La juste valeur (avant impôts) portée dans les capitaux propres au 31 décembre 2005 s'élève quant à elle à 17,20 millions d'euros.

2.3. Négoce pour compte propre

Dans le cadre de ses politiques et procédures internes de gestion du risque, la société a conclu une série de contrats à terme physiques à des fins de négoce. Ces opérations font l'objet d'une surveillance étroite et n'engendrent qu'une exposition limitée. Le profit net issue du négoce de dérivés sur l'énergie figurant dans le résultat opérationnel au 31 décembre 2005 s'élève à 10,23 millions d'euros.

L'exposition liée aux opérations de négoce pour compte propre est surveillée et contrôlée à l'aide d'une série de mesures du risque, parmi lesquelles la méthode de « Value at risk » (« Var »). La juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de négoce s'élève à 8,73 millions d'euros à la date de clôture de l'exercice.

3. DÉRIVÉS DE TAUX DE CHANGE ET DÉRIVÉS DE TAUX D'INTÉRÊTS

La plupart des contrats d'achat à long terme et des contrats de vente à des clients industriels, des producteurs d'électricité ou des revendeurs/distributeurs de gaz sont libellés en EUR, monnaie fonctionnelle de la société. La société est néanmoins exposée aux fluctuations des taux de change en dollars US (USD) et livres sterling (GBP) en raison, principalement, d'opérations physiques de couverture de gré à gré en GBP, d'un contrat d'achat à long terme en USD et d'une participation financière générant des produits libellés en USD. Afin de couvrir cette dernière exposition au USD, la société a conclu des contrats de change à terme. Bien que ces contrats compensent, dans une large mesure, l'exposi-

tion escomptée au USD, ils ne répondent pas aux critères d'efficacité de couverture stipulés au sens de l'IAS 39.

Des swaps et caps de taux d'intérêts sont par ailleurs utilisés afin de minimiser les coûts totaux de financement et de gérer l'exposition de la société au risque de taux d'intérêt. Compte tenu du recours à ces instruments, environ 70 % de l'encours de la dette brute au 31 décembre 2005 a un taux d'intérêt fixe.

Le tableau qui suit reprend les montants notionnels et les échéances des dérivés financiers utilisés pour atténuer le risque encouru par la société en termes de devises et de taux d'intérêt.

Segmentation: par activité

(en milliers d'euros)		Montants notionnels par échéance au 31 décembre 2005					
	2006	2007	2008	2009	2010	> 2010	Total
Dérivés de taux de change							
Contrats de change à terme (USD)	16 200	7 200	7 200	7 200	7 200	68 400	113 400
Options (USD)	15 000						15 000
Dérivés de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt (taux fixe reçu -5,19%)	31 978	42 637	53 297	44 125	34 952	49 826	256 815
Cap de taux d'intérêt (strike 7%)	19 831	9 915					29 746

L'évolution de la juste valeur des dérivés de taux de change et de taux d'intérêt comptabilisée dans le compte de résultat pour l'exercice 2005 s'élevait à -11,36 millions d'euros. Le

tableau suivant montre la juste valeur (exprimée en milliers d'euros) des dérivés de taux de change et des dérivés de taux d'intérêt en fin d'exercice.

(en milliers d'euros)		Justes valeurs par échéance au 31 décembre					
	2006	2007	2008	2009	2010	> 2010	Total
Dérivés de taux de change	1 247	1 220	1 238	1 263	1 287	12 746	19 002
Dérivés de taux d'intérêt	-529	-613	-750	-886	-681	-1 088	-4 548
Total	718	607	488	377	606	11 658	14 455

4. RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit traduit la perte que la société pourrait subir en cas de non-respect des engagements d'une contrepartie. Pour gérer le risque de crédit, la société définit des lignes de crédit internes pour les contreparties en fonction de leur situation financière et de leur notation (« credit rating »), assure une surveillance permanente de l'exposition de crédit des contreparties, exige des garanties bancaires et des biens en nantissement, et négocie des contrats de compensation. Les contrats de compensation sont utilisés lorsque plusieurs transactions sont conclues avec une seule contrepartie ou un seul groupe de contreparties liées et permettent de compenser les expositions positives et négatives au risque de crédit. Chaque fois que possible, la société fait appel à des contrats standardisés, tels que « Zeebrugge Hub Natural gas Trading terms and conditions » ou « NBP Trading terms and conditions ».

Au 31 décembre 2005, l'utilisation de contrats de compensation a permis de réduire l'exposition de la société aux instruments dérivés en termes de risque de crédit à un montant de 63,65 millions d'euros, dont plus 90 % concerne des contreparties de notation peu risquée (investment-grade counterparty):

(en milliers d'euros)	Exposition au risque du crédit au 31 décembre 2005	
	Investment- grade (*)	Total
Total	58 218	63 646

(*) La colonne « Investment-grade » comprend les transactions avec des contreparties dont la notation minimum est BBB chez Standard & Poor, Baa3 chez Moody ou une notation équivalente chez Dun & Bradstreet. Ce statut est également déterminé à l'aide de notations publiquement disponibles et en tenant compte de nantissements, de lettres de crédit, de garanties de banques et de la société-mère, ainsi que d'actifs donnés en garantie.

Annexe 32

Résultat de l'exercice

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Résultat opérationnel courant (EBIT) (annexe 28)	366 190	306 375
Résultat des activités ordinaires	283 784	306 375
Résultat financier net	13 057	1 465
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées mises en équivalence	67	40
Résultat avant impôts	296 908	307 880
Charges d'impôt sur le résultat	-89 305	-96 747
Résultat de l'exercice	207 603	211 133
Part des minoritaires	4 298	9 201
Résultat net part du Groupe	203 305	201 932

Résultat des activités ordinaires

Le résultat des activités ordinaires diminue de 22,59 millions d'euros par rapport à 2004, la hausse constatée au niveau de l'EBIT ayant subi l'impact défavorable de la comptabilisation de la variation négative de la juste valeur des instruments financiers, dans le cadre de la première application des normes IAS 32 et IAS 39.

Résultat financier net

Le résultat financier net s'améliore de 11,59 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent sous l'effet combiné d'un impact de change positif et de l'augmentation des dividendes encaissés sur les participations disponibles à la vente, notamment ceux payés par Interconnector (UK) Ltd, suite aux augmentations successives du pourcentage de participation détenu par la Société.

Impôts

Les charges d'impôts s'élèvent à 89,31 millions d'euros et sont en retrait par rapport à 2004, en raison de la baisse du résultat avant impôts.

Le taux moyen d'imposition reste stable par rapport à celui de l'exercice précédent.

Résultat net de la période

Le résultat net de la période s'inscrit en léger retrait par rapport à 2004 pour s'établir à 207,60 millions d'euros.

La diminution de la quote-part des tiers dans ce résultat, à concurrence de 4,90 millions d'euros, s'explique par le fait que la coentreprise ETAC BV, dans laquelle la Société détient un contrôle conjoint avec Gaz de France et qui est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle, n'a exercé qu'un seul trimestre d'activités en 2005 contre une année complète en 2004.

Le résultat quote-part du Groupe s'élève donc à 203,31 millions d'euros au terme de l'exercice.

Annexe 33

Parties liées

La Société fait partie du Groupe SUEZ.

Conformément à IAS 24, les transactions entre la Société et ses filiales ont été éliminées lors des opérations de consolidation (transactions intragroupe). Elles ne sont par conséquent pas abordées dans cette annexe.

Les transactions entre le Groupe et les autres parties considérées comme liées au sens d'IAS 24, toutes apparentées au Groupe SUEZ, sont détaillées ci-dessous.

De manière générale, les transactions entre parties liées sont effectuées à des prix de marché, dans des conditions de concurrence normale.

Les montants impayés ne sont pas garantis et sont réglés en trésorerie.

Aucune provision sur créances douteuses n'a été constituée pour les montants dus par les parties liées.

2005

	Nature de la relation	Société du groupe impliquée	Type de transaction pour le Groupe Distrigaz	Montant des transactions (HTVA)	Encours à la fin de l'exercice (bilan)	Politiques de fixation des prix
(en milliers d'euros)						
Electrabel	Client / Fournisseur	Distrigaz	Chiffre d'affaires	1 838 876	428 003	(1)
Electrabel	Client / Fournisseur	Distrigaz	Coût d'approvisionnements	18 441	60 925	(1)
Electrabel	Client / Fournisseur	Distrigaz	Autres charges opérationnelles	2 976		(1)
Acea Electrabel Trading S.P.A.	Client / Fournisseur	Distrigaz	Chiffre d'affaires	0		(1)
TIS Ostend	Client / Fournisseur	Distrigaz	Chiffre d'affaires	2 444		(1)
Fluxys	Client / Fournisseur	Distrigaz	Chiffre d'affaires	34 905	11 223	(1)
Fluxys	Client / Fournisseur	ETAC	Chiffre d'affaires	0		(1)
Tractebel LNG NA	Client / Fournisseur	Distrigaz & C°	Chiffre d'affaires	10 585		(1)
Fluxys	Client / Fournisseur	Distrigaz	Coût d'approvisionnements	266 090	27 490	(2)

(en milliers d'euros)

	Nature de la relation	Société du groupe impliquée	Type de transaction pour le Groupe Distrigaz	Montant des transactions (HTVA)	Encours à la fin de l'exercice (bilan)	Politiques de fixation des prix
Fluxys	Client / Fournisseur	Distrigaz & C°	Coût d'approvisionnements	10 266		(1)
Fluxys	Client / Fournisseur	Distrigaz	Autres charges opérationnelles	3 776	2 333	(1)
Fluxys	Bailleur / Preneur	Finpipe	Produits financiers de location-financement	10 864	173 166	(5)
Fluxys	Bailleur / Preneur	Distrigaz & C°	Charges financières de location-financement	10 863	169 906	(5)
Fluxys LNG	Client / Fournisseur	Distrigaz	Coût d'approvisionnements	46 719		(1)
Segeo	Client / Fournisseur	ETAC	Coût d'approvisionnements	2 227		(1)
Association Luxembourg	Prêteur / Emprunteur	Distrigaz	Produits des placements	4 411	438 652	(3)
Association Luxembourg	Prêteur / Emprunteur	Distrigaz & C°	Produits des placements		223 867	(3)
EFTM Luxembourg	Prêteur / Emprunteur	Distri Ré	Produits des placements	195	0	(3)
SUEZ-Tractebel	Prêteur / Emprunteur	ETAC	Produits des placements		12 945	(3)
SUEZ-Tractebel	Prêteur / Emprunteur	Distri Ré	Produits des placements	2 607	133 067	(3)
SUEZ-Tractebel	Prêteur / Emprunteur	Finpipe	Charges des autres dettes financières	1 927	82 025	(4)
EFTM Luxembourg	Prêteur / Emprunteur	Distrigaz	Produits des placements	1 796	0	(3)
Cosutrel	Prêteur / Emprunteur	Finpipe	Charges des autres dettes financières	1 838	39 367	(4)
Fluxys LNG	Réservation de capacités au terminal de Zeebrugge en 2007	Distrigaz	Octroi d'une garantie	0	17 100	(5)

(1) Le prix convenu entre les parties a été fixé dans un cadre de concurrence normale.

(2) Le prix convenu entre les parties a été fixé conformément au tarif arrêté par les autorités de régulation.

(3) Produit de placement déterminé dans un cadre de concurrence normale.

(4) Coût de financement déterminé dans un cadre de concurrence normale.

(5) Les conditions du contrat ont été fixées dans un cadre de concurrence normale.

2004

	Nature de la relation	Société du groupe impliquée	Type de transaction pour le Groupe Distrigaz	Montant des transactions (HTVA)	Encours à la fin de l'exercice (bilan)	Politiques de fixation des prix
(en milliers d'euros)						
Electrabel	Client / Fournisseur	Distrigaz	Chiffre d'affaires	1 569 828	325 453	(1)
Electrabel	Client / Fournisseur	Distrigaz	Coût d'approvisionnement	20 871	33 227	(1)
Electrabel	Client / Fournisseur	Distrigaz	Autres charges opérationnelles	2 465		(1)
Acea Electrabel Trading S.P.A.	Client / Fournisseur	Distrigaz	Chiffre d'affaires	11 165		(1)
TIS Ostend	Client / Fournisseur	Distrigaz	Chiffre d'affaires	1 925		(1)
Fluxys	Client / Fournisseur	Distrigaz	Chiffre d'affaires	24 506	19 870	(1)
Fluxys	Client / Fournisseur	ETAC	Chiffre d'affaires	4 275		(1)
SUEZ LNG NA	Client / Fournisseur	Distrigaz & C°	Chiffre d'affaires	10 491		(1)
Fluxys	Client / Fournisseur	Distrigaz	Coût d'approvisionnement	265 233	23 117	(2)
Fluxys	Client / Fournisseur	Distrigaz & C°	Coût d'approvisionnement	41 164		(1)
Fluxys	Client / Fournisseur	Distrigaz	Autres charges opérationnelles	1 968	2 337	(1)
Fluxys	Bailleur / Preneur	Finpipe	Produits financiers de location-financement	17 232	135 320	(5)
Fluxys	Bailleur / Preneur	Distrigaz & C°	Charges financières de location-financement			(5)
Fluxys LNG	Client / Fournisseur	Distrigaz	Coût d'approvisionnement	49 398		(1)
Segeo	Client / Fournisseur	ETAC	Coût d'approvisionnement	10 634		(1)
Association Luxembourg	Prêteur / Emprunteur	Distrigaz	Produits des placements	6 899	205 346	(3)
Association Luxembourg	Prêteur / Emprunteur	Distrigaz & C°	Produits des placements		123 372	(3)

(en milliers d'euros)

	Nature de la relation	Société du groupe impliquée	Type de transaction pour le Groupe Distrigaz	Montant des transactions (HTVA)	Encours à la fin de l'exercice (bilan)	Politiques de fixation des prix
EFTM Luxembourg	Prêteur / Emprunteur	Distri Ré	Produits des placements		10 145	(3)
SUEZ-Tractebel	Prêteur / Emprunteur	ETAC	Produits des placements		8 302	(3)
SUEZ-Tractebel	Prêteur / Emprunteur	Distri Ré	Produits des placements	2 467	120 108	(3)
SUEZ-Tractebel	Prêteur / Emprunteur	Finpipe	Charges des autres dettes financières	2 114	91 995	(4)
EFTM Luxembourg	Prêteur / Emprunteur	Distrigaz	Produits des placements	2 068	115 000	(3)
Cosutrel	Prêteur / Emprunteur	Finpipe	Charges des autres dettes financières	2 084	45 190	(4)
Fluxys LNG	Réservation de capacités au terminal de Zeebrugge en 2007	Distrigaz	Octroi d'une garantie	0	17 100	(5)

(1) Le prix convenu entre les parties a été fixé dans un cadre de concurrence normale.

(2) Le prix convenu entre les parties a été fixé conformément au tarif arrêté par les autorités de régulation.

(3) Produit de placement déterminé dans un cadre de concurrence normale.

(4) Coût de financement déterminé dans un cadre de concurrence normale.

(5) Les conditions du contrat ont été fixées dans un cadre de concurrence normale.

Annexe 34

Rémunération des dirigeants

Nous détaillons dans le tableau ci-après les rémunérations (en cumul et charges comprises) de l'Administrateur délégué et de l'équipe de Direction, qui doivent être considérés comme les « principaux dirigeants » au sens de la définition d'IAS 24.

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
Avantages à court terme	1 539	1 497
Avantages postérieurs à l'emploi	381	478
TOTAL	1 920	1 975

En matière de retraite complémentaire, il existe pour les membres de la Direction de la Société une formule d'application au sein du secteur Gaz et Électricité. Cette formule offre dans le cas d'une carrière complète, une rente, pension légale comprise, de 75 % du dernier traitement fixe. Cette rente est capitalisée et plafonnée.

Par ailleurs, le total des émoluments bruts qui ont été versés aux administrateurs et aux représentants du gouvernement fédéral durant l'exercice s'élève à 236 000 euros (204 000 euros au terme de l'exercice précédent).

Ces émoluments ont été octroyés conformément aux dispositions (quant au montant global à payer annuellement) arrêtées par l'Assemblée générale des actionnaires.

Il n'y a pas eu d'attribution de tantièmes et la société n'a octroyé aucun prêt aux administrateurs.

Les administrateurs n'ont en outre effectué aucune transaction inhabituelle avec la Société.

Les administrateurs ne perçoivent aucun jeton de présence et ne peuvent recevoir d'action ou d'options sur actions.

Le lecteur se référera aussi au chapitre « Corporate Governance » du rapport annuel ou à la « Charte de Gouvernance d'Entreprise » adoptée par le Conseil d'administration en sa séance du 21/12/2005, notamment en consultant les chapitres relatifs à la « Direction » (p. 40), à la « Politique de rémunération » (p. 49) ou encore à la « Politique de rémunération des administrateurs » (p. 22).

Autres parties liées

La Société a pris en charge, durant l'exercice, une somme de 300 000 euros liée aux prestations effectuées par la société J.V. CONSULT, créée par M. Jean Vermeire, Directeur général de Distrigaz SA jusqu'au 1^{er} février 2005 et conseiller de l'Administrateur-délégué depuis lors.

Annexe 35

Résultat par action

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
RÉSULTAT PAR ACTION (conformément à IAS 33)		
Résultat de l'exercice	207 603	211 133
Part des minoritaires dans le résultat	-4 298	-9 201
	203 305	201 932
Nombre d'actions (en milliers) (moyenne pondérée)	703	703
Résultat en EUR/action	289,20	287,24

Le calcul du résultat de base par action a été effectué conformément à IAS 33 en divisant le bénéfice du Groupe par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires émises.

Le résultat de l'exercice représente celui des activités poursuivies dans sa totalité et par conséquent, aucun calcul de résultat par action pour des activités abandonnées ne doit être effectué.

Impact des changements des méthodes comptables

Comme mentionné dans l'annexe 1, l'exercice sous revue a été caractérisé par la première application des normes IAS 32 et 39.

Dans la mesure où ces changements ont eu un impact sur les résultats de l'exercice 2005, ils ont naturellement également eu un impact sur le résultat par action tel que repris dans la présente annexe.

Le tableau ci-dessous résume cet impact.

(en euros)	Exercice
Première application des normes IAS 32 et 39	-110,86

Annexe 36

Dividendes

Le 18 mai 2005, un dividende brut de 152 euros par action (soit un dividende net de 114 euros, après déduction du précompte mobilier de 25 % ou 38 euros) a été versé aux actionnaires (soit 106,80 millions d'euros payés au titre de dividendes de l'exercice comptable 2004).

En mai 2004, la société avait alloué un montant de 101,40 millions d'euros au titre de dividendes sur l'exercice comptable 2003, soit un brut de 144,32 euros par action (net de 108,24 euros).

Pour l'exercice sous revue, conformément aux dispositions statutaires, les organes de gestion de la société proposeront à l'assemblée générale des actionnaires, la distribution, en date du 9 mai 2006, d'un dividende brut de 178,50 euros par action (net de 133,88 euros).

Le montant total des dividendes à verser au titre de l'exercice comptable 2005 s'élèverait donc à 125,42 millions d'euros, sous réserve d'approbation par l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 9 mai 2006.

Annexe 37

Événements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa séance du 1^{er} mars 2006.

Les états financiers consolidés ont été établis sur une base de continuité d'exploitation.

Aucun événement ou circonstance ne sont survenus depuis la date de clôture, de nature à remettre en cause cette hypothèse.

De même, aucune information n'a été reçue après la date de clôture, de nature à entraîner la mise à jour des informations fournies dans les états financiers.

En conséquence, il n'a pas eu lieu d'ajuster les montants comptabilisés dans les états financiers, ni de mettre à jour les informations fournies dans le présent rapport.

Annexe 38

Engagements hors bilan - actifs/passifs éventuels

Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	Exercice	Exercice précédent
ENGAGEMENTS ACHATS ET VENTES		
Achats fermes de gaz	28 994 999	13 800 492
Ventes fermes futures de gaz	5 351 951	6 285 409
CAUTION SUR MARCHÉS ET GARANTIES DE PAIEMENT		
Engagements donnés sur activités de négoce d'énergie	130 069	10 046
Engagements reçus sur activités de négoce d'énergie	99 460	101 270
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS		
Autres engagements reçus	17 100	17 100
GARANTIES CONSTITUÉES PAR DES TIERS POUR LA SOCIÉTÉ		
Garanties locatives	345	345
LITIGES (RECOURS DE TIERS)	159	159

Engagements achats et ventes

Dans le cadre de son activité normale, la Société a souscrit à des contrats à long terme et à des contrats dits «take or pay» par lesquels elle s'engage à acheter ou vendre de manière ferme, et les tiers concernés à lui livrer ou acheter de manière ferme, des quantités déterminées de gaz.

Ces contrats ont été documentés comme étant hors du champ d'application d'IAS 39.

Les principaux engagements futurs afférents aux contrats de la Société sont valorisés au cours spot de clôture ou au prix convenu par les contrats si celui-ci n'est pas exclusivement des conditions de marché et, compte tenu de leur

maturité, font l'objet d'une actualisation sur la base des taux du Groupe SUEZ.

La rubrique «Achats fermes» de gaz reprend donc les sommes dues au titre d'un contrat d'achat ferme de gaz à quantités et terme fixés. Ces contrats sont généralement pluriannuels.

La rubrique «Ventes fermes futures de gaz» enregistre les sommes à encaisser au titre de contrats de ventes de gaz pour lesquels les quantités et les termes sont fixés contractuellement à l'avance.

Caution sur marches et garanties de paiement

La rubrique «Engagements donnés sur activités de négoce d'énergie» reprend les montants des engagements de garantie donnés sur accord contractuel aux contre-parties dans le cadre de l'activité de négoce d'énergie.

La rubrique «Engagements reçus sur activités de négoce d'énergie» enregistre les montants des engagements de garantie reçus des contre-parties sur accord contractuel dans le cadre de l'activité de négoce d'énergie.

Actifs/passifs éventuels

Au terme de l'exercice sous revue, la Société n'a connaissance d'aucun actif ou passif éventuel tel que défini par IAS 37, dont il y aurait lieu de faire mention dans les états financiers consolidés.

Rapport du Commissaire

sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2005 présenté à l'assemblée générale des actionnaires

Aux Actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes consolidés de DISTRIGAZ SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé clôturé le 31 décembre 2005, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives. Le bilan consolidé s'élève à 2823924 (000) EUR et le bénéfice consolidé de l'exercice clôturé à cette date s'élève à 207603 (000) EUR. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par le Code des Sociétés.

L'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion sur les comptes consolidés, l'appréciation des informations à reprendre dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés ainsi que le respect par la société du Code des Sociétés et des statuts relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion de la société.

Notre contrôle des comptes consolidés a été effectué conformément aux dispositions légales et aux normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Les normes de révision précitées requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'inexactitudes significatives.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation du groupe en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu les explications et informations requises pour nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes consolidés. Nous avons évalué le bien-fondé des méthodes comptables, des règles de consolidation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux, fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2005, et de ses résultats et flux de trésorerie pour l'année clôturée à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Attestations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés.

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés comprend les informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas de contradictions évidentes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Le 31 mars 2006

Le Commissaire

DELOITTE Réviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Jos Vlamincx

Bilan et compte de résultats au 31/12/2005 (en normes belges)

Les comptes annuels statutaires de DISTRIGAZ SA sont présentés selon un schéma abrégé. Conformément au Code des Sociétés belge, le rapport de gestion, les comptes annuels et le rapport du Commissaire ont été déposés à la Banque Nationale de Belgique. Ils sont disponibles

sur simple demande à l'adresse suivante: DISTRIGAZ SA Communication Corporate & Marketing, 10, rue de l'Industrie 1000 BRUXELLES. Le Commissaire a exprimé une opinion sans réserve sur les comptes annuels statutaires de DISTRIGAZ SA.

Bilan

Actif

(en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004	Variation
ACTIFS IMMOBILISÉS	95 982	73 027	22 955
Immobilisations incorporelles	18	31	-13
Immobilisations corporelles	11 990	2 119	9 871
Immobilisations financières	83 974	70 877	13 097
ACTIFS CIRCULANTS	1 585 329	1 161 243	424 086
Stocks et commandes en cours d'exécution	138 475	87 256	51 219
Créances à un an au plus	928 748	573 220	355 528
Placements de trésorerie	500 407	489 493	10 914
Valeurs disponibles	849	659	190
Comptes de régularisation	16 850	10 615	6 235
	1 681 311	1 234 270	447 041

Passif

(en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004	Variation
CAPITAUX PROPRES	268 917	227 503	41 414
Capital	66 228	66 228	
Primes d'émission	41	41	
Plus-values de réévaluation	1 494	1 494	
Réserves	199 233	158 233	41 000
Résultat reporté	1 921	1 507	414
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFÉRÉS	73 000	167 499	-94 499
Provisions pour risques et charges	73 000	167 499	-94 499
DETTES	1 339 394	839 268	500 126
Dettes à plus d'un an	9 759	9 485	274
Dettes à un an au plus	1 264 680	729 320	535 360
Comptes de régularisation	64 955	100 463	-35 508
	1 681 311	1 234 270	447 041

Compte de résultats

(en milliers d'euros)	31/12/2005	31/12/2004	Variation
Ventes et prestations	5 127 027	3 590 273	1 536 754
Coût des ventes et prestations	4 996 593	3 402 432	1 594 161
Résultat d'exploitation	130 434	187 841	-57 407
Produits financiers	142 616	40 736	101 880
Charges financières	29 853	19 539	10 314
Résultat financier	112 763	21 197	91 566
Résultat courant avant impôts	243 197	209 038	34 159
Produits exceptionnels	8	0	8
Charges exceptionnelles	178	166	12
Résultat exceptionnel	-170	-166	-4
Bénéfice de l'exercice avant impôts	243 027	208 872	34 155
Impôts sur le résultat	-76 193	-66 991	-9 202
Bénéfice de l'exercice	166 834	141 881	24 953
Bénéfice de l'exercice à affecter	166 834	141 881	24 953